

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 octobre 2018

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2018

QUORUM N° 1 : DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELIBERATION N° 19

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-NEUF OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame BERNARDINI, Madame MARINO, Monsieur DALMAS, Monsieur DI RUSSO, Madame AUDIBERT, Madame RITONDALE, Monsieur OZENDA, Monsieur DESERVETAZ, Monsieur GELY, Madame MONFORT, Madame TORNATO, Madame PEBEREL, Monsieur BACCI, Madame PARENT, Monsieur CUNEO, Monsieur CORNILEAU, Madame MONTENAY, Monsieur THIEBAUD, Madame LUCIANI, Madame GALLART, Madame DECUGIS, Monsieur BROSSARD, Monsieur POLITI, Madame TROPINI, Monsieur KBAIER, Madame ANFONSI, Monsieur DONZEL, Monsieur COLLET, Monsieur EYNARD-TOMATIS, Monsieur SEEMULLER, Madame DEL PERUGIA.

ABSENTS :

EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,

Madame PORTUESE (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)
Madame MAI (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)
Monsieur BANES (pouvoir à Monsieur Jacques POLITI)
Madame CHAMBOURLIER (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)
Madame LOISEAU (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)
Monsieur FRATELLIA-GUIOL (pouvoir à Monsieur Robert DESERVETAZ)
Monsieur PELLEGRINO (pouvoir à Monsieur Jean DONZEL)
Monsieur FALLOT (pouvoir à Madame Karine TROPINI)
Monsieur FELTEN (pouvoir à Madame Danièle ANFONSI)
Madame CICOLETTA (pouvoir à Madame Edith AUDIBERT)
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LUCIANI Julie

CONSEILLERS EN EXERCICE : 45

DATE DE LA CONVOCATION : 12/10/2018

Lecture a été donnée de ce qui suit :



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

Séance du Conseil municipal du 19 octobre 2018

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018	3
AFFAIRE N° 1 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle avec l'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'Académie de Nice - Autorisation à Monsieur le Maire de signer	4
AFFAIRE N° 2 - CULTURE ET PATRIMOINE - Don de dix-sept tableaux à l'huile sur toiles de Paul-Georges COSSON - Acceptation.....	6
AFFAIRE N° 3 - MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès de l'État Opération d'équipement mobilier renouvellement total ou partiel.....	7
AFFAIRE N° 4 - MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès de l'État : opération d'informatisation ou de ré-informatisation des bibliothèques	9
AFFAIRE N° 5 - MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : soutien à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture publique.....	9
AFFAIRE N° 6 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 79 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0274 formant le lot n° 354 au profit de M. MARLOT Jean François	9
AFFAIRE N° 7 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 13, rue de la Darse cadastré section ET n° 0036 formant le lot n° 263 du lotissement au profit de Monsieur et Madame LEMOINE Sébastien	10

AFFAIRE N° 8 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 88 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0269 formant le lot n° 348 au profit du Syndicat des copropriétaire du 88, Avenue de l'Arrogante.....	10
AFFAIRE N° 9 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 34, avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0130 formant le lot n° 129 au profit de la SCI BARRIERE	11
AFFAIRE N° 10 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 2313 Route de Giens cadastré section EV n° 0189 formant le lot n° 7 du lotissement au profit de Monsieur COLIN Lionel et Madame LOURBET Aurélie	11
AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Concession COEUR DE VILLE - Cession par VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT.....	11
AFFAIRE N° 12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Roubaud - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle DO n°0078	12
AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal - Stade Jean Berteau - Chemin Saint Lazare - Autorisation à la société Cellnex France de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme	12
AFFAIRE N° 14 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Travaux d'entretien et de grosses réparations de plomberie - zinguerie - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 Mise en appel d'offres ouvert.....	13
AFFAIRE N° 15 - PORTS - PORT DU NIEL - Prorogation d'un an de la durée de la concession d'établissement et d'exploitation de l'Établissement Maritime GIENS - PORQUEROLLES - Commune d'HYERES.....	13
AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX-INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2017	14
AFFAIRE N° 17 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU- Rapport d'activités 2017- Communication au Conseil Municipal.....	17
AFFAIRE N° 18 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT DE GESTION DE L'EYGOUTIER - Rapport d'activités 2017 - Communication au Conseil Municipal	18
AFFAIRE N° 19 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Rapport d'activités 2017 - Communication au Conseil Municipal... ..	19
QUESTIONS ORALES.....	28
QUESTIONS D'ACTUALITÉ.....	34

(La séance est ouverte à 14 h 00, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Je demande à Monsieur GONZALEZ, Directeur général des services, de bien vouloir procéder à l'appel.

(Monsieur GONZALEZ procède à l'appel nominal.)

M. LE MAIRE : Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Je vous propose de désigner Madame Julie LUCIANI en qualité de secrétaire de séance. Ce choix est approuvé à l'unanimité (45 VOIX).

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2018

M. LE MAIRE : Ce procès-verbal attire-t-il des questions ou des observations de votre part ?

M. POLITI : Monsieur le Maire, concernant la procuration que Jean-Louis BANES m'a donnée, bien entendu, je ne m'exprimerai pas à sa place, car c'est à lui de le faire. Néanmoins, je voudrais simplement dire que, au risque d'étonner certains, même si nos chemins ont divergé ces dernières années, je crois que l'amitié ancienne entre Jean-Louis BANES et moi n'a jamais été remise en cause, contrairement à certains assis à vos côtés qui ont été, pour moi, des alliés de circonstance et qui vous ont rejoint depuis.

Il me revient à l'esprit la métaphore que vous aviez prononcée à propos de mon groupe, quelques années auparavant. En effet, lorsque certains me quittaient, vous aviez parlé de « l'effeuillage de l'artichaut ». Certes, l'effeuillage a eu lieu et, aujourd'hui, il ne reste plus que le cœur qui, comme vous le savez, est la partie de l'artichaut préférée de tous. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Chacun appréciera cette intervention à sa juste valeur.

S'il n'y a pas d'autre observation pour le procès-verbal, je le mets aux voix.

**LE PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2018 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(45 VOIX)**

M. LE MAIRE : Je voudrais que nous ayons un moment de souvenir pour notre collègue Jean-Louis VIALE, adjoint spécial du Levant, qui nous a quittés, il y a quelques semaines. Je ne ferai pas, ici, le rappel de qui il était, mais cet homme était consubstantiellement et génétiquement attaché au Levant, puisque son père avait déjà été adjoint spécial, et son grand-père y était venu. Sur cette île, il a été pêcheur, restaurateur, et dans ce rôle d'adjoint spécial, il a magnifiquement su conjuguer le degré de liberté qui sied à cette île et la nécessaire rigueur qui permet justement à cette liberté de pouvoir s'exprimer dans des conditions normales.

Cela a été un choc pour tous les Levantins, ainsi que pour tous les Hyérois, me semble-t-il, et les témoignages n'ont pas cessé. Nous avons donc véritablement une pensée très émue pour Jean-Louis VIALE. Nous verrons, dans des délais raisonnables, comment pallier cette absence, même s'il sera difficile à remplacer, mais je crois qu'aujourd'hui, ce n'est pas l'heure des remplacements, mais celle du recueillement. Je vous demande donc une minute de silence.

(Minute de silence.)

Je vous remercie.

En fin de séance, nous répondrons aux questions posées, quelle que soit leur nature, et nous passons donc à l'ordre du jour.

AFFAIRE N° 1 - CULTURE ET PATRIMOINE - Convention pour le développement du parcours d'éducation artistique et culturelle avec l'État - Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) et l'Académie de Nice - Autorisation à Monsieur le Maire de signer

M. CARRASSAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous vous souvenez qu'au mois de septembre 2014, nous avons autorisé le Maire à signer une convention avec l'État – qui était la première du genre – en faveur du développement de l'éducation artistique et culturelle. Cette convention a produit les meilleurs effets, et il s'agit de la renouveler. Elle avait été signée avec l'État, mais également en partenariat avec le Parc national de Port-Cros.

Dans ce renouvellement, la nouveauté est qu'à présent, cette convention est adossée à une charte pour l'éducation artistique et culturelle. Cette dernière, en dix points, va à l'essentiel et énonce les fondamentaux de ce projet de développement d'un parcours d'éducation artistique et culturelle. J'en souligne quelques-uns, puis je verrai quelle est la définition sous-tendue par cet énoncé, et nous passerons aux ressources mises en œuvre pour favoriser le développement d'un tel parcours.

En ce qui concerne les fondamentaux de cette charte, bien entendu, l'éducation artistique et culturelle doit être accessible à tous. Elle consiste à permettre la fréquentation des œuvres à tous les élèves, la rencontre avec des artistes et la pratique artistique. Elle vise à l'acquisition d'une culture riche et diversifiée, avec un enjeu – c'est peut-être le point le plus considérable, à mes yeux – de l'émancipation de l'individu en permettant le développement de sa sensibilité, de sa créativité et de son esprit critique. C'est bien cela qui compte le plus, car si nous voulons éviter que les individus deviennent tous, les uns après les autres, des zombies de l'Internet, il convient de permettre le développement de leur esprit critique qui conditionne leur liberté.

Derrière cette présentation, il y a une définition toute simple de la culture. Je la retrouve, même si la convention ne la prononce pas, et je vous l'indique, car cela peut servir. La culture a un sens subjectif et un sens objectif. Subjectivement, il s'agit de l'enrichissement de l'esprit par la connaissance, ainsi que la formation du goût et du jugement, au contact des œuvres les plus remarquables dans toutes les disciplines. Objectivement, il s'agit de l'ensemble des ressources permettant cet enrichissement, à savoir des facteurs, des éléments et toutes les œuvres possibles et imaginables. La combinaison de ces deux éléments, objectif et subjectif, est au cœur de ce projet de développement d'un parcours d'éducation artistique et culturelle.

Dans le texte de la convention, vous avez une énumération des ressources mises en œuvre pour permettre d'atteindre cet objectif. Je vous en dispenserai la lecture, mais on notera simplement que cette liste ne cesse de s'enrichir, puisque certains éléments apparaissent, alors qu'ils n'existaient pas dans la convention initiale, parmi lesquels, par rapport à l'actualité récente, la Fondation Carmignac et le futur Musée des Cultures et du Paysage, à savoir la Banque, même si ceci est légèrement prospectif. Voilà quels sont les deux éléments majeurs de l'avenir du parcours Éducation artistique et culturelle.

Au nom de tout cela, je pense qu'il est évident d'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de cette convention, en sachant que l'objectif est que 100 % des élèves puissent profiter de ce parcours. Nous y sommes presque, puisque sur l'année scolaire 2017-2018, 11 390 élèves ont participé, sur 12 055 élèves scolarisés sur la commune.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 2 - CULTURE ET PATRIMOINE - Don de dix-sept tableaux à l'huile sur toiles de Paul-Georges COSSON - Acceptation

M. CARRASSAN : Nous sommes destinataires de ce geste très généreux. Il faut savoir que ce peintre, Paul-Georges COSSON, a fait l'objet d'une exposition au forum du Casino, un peu plus d'un an en arrière, à la suite de laquelle la Mairie des Borrels, en la personne de son adjoint spécial, a accueilli le prolongement de cette présentation. Il se trouve que suite à tout cela, la légataire de ce peintre, Suzanne FORGET, a décidé de donner à la Ville 17 tableaux représentant principalement des paysages hyérois, et notamment ceux des Borrels. Ce sont des paysages simples, directs, concrets, touchants, et ils enrichiront les collections municipales.

M. DI RUSSO : Mes chers collègues, je dois dire que je suis particulièrement touché par cette donation, et je remercie vivement Madame Suzanne FORGET, la légataire de Monsieur Paul-Georges COSSON. Cette dotation, entre autres, fait suite à l'exposition qui a ouvert le neuvième festival de la Vallée vigneronne, intitulée « Hommage aux paysages Borrélians », qui a connu un beau succès.

Comme mon collègue François CARRASSAN vient de le rappeler, Paul-Georges COSSON a été psychologue, peintre et sculpteur. Il s'est épris des paysages méditerranéens dans les années 1970, après avoir quitté la région parisienne. Ses œuvres expriment son amour de la beauté qu'il ressentait dans la contemplation de la nature, et particulièrement des arbres qu'il magnifiait. Il a souligné la beauté du paysage des Borrels, ainsi que l'attractivité de la vallée, et pour lui – comme pour moi, d'ailleurs –, cette dernière était productrice de paysages. Effectivement, cher François, ces œuvres pourront prendre place dans notre futur musée. Tu as parlé des ressources, et cela en fait partie.

Merci pour cet hommage à la vallée, qui est également un hommage à Paul-Georges COSSON.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'observation complémentaire ? Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 3 - MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 -
Demande de subvention auprès de l'État Opération d'équipement mobilier renouvellement total ou partiel

M. CARRASSAN : Les trois délibérations à venir concernent la médiathèque et sont des demandes de subvention dans le cadre du marché de la mise en place d'un équipement d'identification anti-vol des documents de la médiathèque. Il s'agit du fameux système RFID (*Radio Frequency Identification*) dont nous avons déjà parlé ici même. Dans le cadre de ce marché, tous les objets de la médiathèque sont détenteurs d'une puce, laquelle est reliée à des lecteurs situés dans le plafond. Ainsi, on ne peut pas quitter la médiathèque sans se faire repérer si l'on ne respecte pas les règles. C'est très moderne. Cela évite de mettre du personnel sur une telle surveillance et permet d'installer des robots à la place.

Dans le cadre de ce marché, nous formulons trois demandes de subvention concernant le mobilier et l'informatique. Il faut savoir qu'en 2005, quand nous avons ouvert cette médiathèque, elle a immédiatement connu un grand succès et a été désignée comme « site pilote » en Provence-Alpes-Côte d'Azur. J'ai le souvenir de délégations de bibliothécaires venant la visiter, y compris de l'étranger, notamment de Turquie ou d'Espagne. Cet équipement était à la pointe. Or ce n'est plus le cas aujourd'hui. Cette obsolescence que l'on observe n'était pas programmée, mais elle est le fait de l'usure de toute chose et, 15 ans après, il faut donc revoir le mobilier de l'accueil et le système informatique. Pour de tels équipements, l'État et la Région sont prêts à intervenir et ont les moyens de le faire.

Par exemple, dans cette première délibération, nous demandons une subvention à l'État pour l'équipement mobilier qui remplacera le dispositif actuel, obsolète, de l'accueil du rez-de-chaussée. Le coût de cette opération s'élève à 53 900 €, et l'État peut intervenir à hauteur de 40 % du montant subventionnable. Nous les lui demandons donc avec beaucoup de détermination.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je note simplement une curiosité : le coût subventionnable hors taxes n'est pas identique au montant total hors taxes de l'opération. Cela doit signifier que certaines choses ne sont pas subventionnables.

M. CARRASSAN : C'est exactement cela.

M. LE MAIRE : C'est un détail, mais je souhaitais que la délibération soit juste.

Sur ce point, y a-t-il des oppositions ou des absences ?

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, j'imagine que nous traiterons les trois délibérations ensemble...

M. LE MAIRE : En l'occurrence, il s'agit de la première.

M. SEEMULLER : Je voulais faire une intervention sur l'une des trois.

Bien sûr, cette délibération vise à améliorer le système d'équipement et à automatiser le suivi et la sécurité en ce qui concerne les prêts. Toutefois, cela touchera-t-il le personnel en termes de redéploiement ? Y aura-t-il besoin de moins de personnes au niveau de la banque, et cette automatisation permettra-t-elle un redéploiement ? Si tel est le cas, à ce moment-là, étant donné que la médiathèque ferme à 18 h, serait-il possible d'avoir une journée dans laquelle ce redéploiement permettrait d'aller au moins jusqu'à 22 h, afin que toute une population ne pouvant pas y accéder, parce qu'elle travaille, puisse aller à la médiathèque ? Par ailleurs, dans le cas d'un très gros redéploiement, nous voudrions également réinitier l'idée du bibliobus. Merci.

M. CARRASSAN : Évidemment, la question du redéploiement est posée, mais elle permettra à la médiathèque de mieux fonctionner et d'affecter le personnel à des tâches beaucoup plus gratifiantes, positives et utiles, puisqu'ils seront au contact du public, alors que les robots les remplaceront.

Dans le cadre de ce changement, je signale la bonne santé de la médiathèque en matière de contact avec le public. J'ai deux ordres de grandeur à vous donner, en regardant la progression sur 2015-2017 : il y avait 8 000 inscrits en 2015, et il y en avait environ 10 000 en 2017 ; il y avait 330 000 prêts en 2015, et il y en a eu 400 000 en 2017. Il existe donc une vraie relation entre la médiathèque et le public hyérois. Bien entendu, cette bonne santé nous réjouit.

M. LE MAIRE : Concernant l'intervention de Monsieur SEEMULLER, je pense qu'il serait extrêmement difficile d'aller jusqu'à 22 h tous les jours, mais nous pouvons faire une nocturne. Par exemple, le vendredi soir, puisque les gens ne travaillent pas le lendemain, on peut imaginer que l'ouverture soit prolongée jusqu'à une telle heure. Cela me paraît raisonnable.

M. CARRASSAN : Cette réflexion est en cours.

M. LE MAIRE : Bien entendu, il faut également vérifier le droit que nous avons de faire travailler ce genre de personnel jusqu'à une certaine heure. En tout cas, cela doit être étudié, car c'est une bonne idée.

AFFAIRE N° 4 - MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès de l'État : opération d'informatisation ou de ré-informatisation des bibliothèques

M. CARRASSAN : L'État est très généreux en matière d'informatique, puisqu'il peut aller jusqu'à 65 % du montant subventionnable hors taxes des dépenses, lequel s'élève, selon notre calcul, à 120 321 €. L'État peut donc donner 78 209 €, et nous les lui demandons avec cette délibération.

AFFAIRE N° 5 - MEDIATHEQUE - Marché d'équipement d'identification et système anti-vol des documents de la Médiathèque d'Hyères - Année 2018 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur : soutien à l'équipement informatique et numérique du réseau régional de lecture publique

M. CARRASSAN : Cette délibération est identique à la précédente, mais concerne la Région, laquelle est un peu moins généreuse, puisqu'elle peut aller jusqu'à 15 % du coût subventionnable. Cela représente tout de même 18 048 €, et nous les lui demandons également.

M. LE MAIRE : Si j'osais, je dirais que l'État peut et la Région doit donner ce type de subventions.

Y a-t-il des observations sur ces demandes de subventions ? Je vous remercie.

LES DÉLIBÉRATIONS N° 3, 4 ET 5 SONT ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 6 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 79 Avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0274 formant le lot n° 354 au profit de M. MARLOT Jean François

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 7 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 13, rue de la Darse
cadastré section ET n° 0036 formant le lot n° 263 du lotissement au profit de
Monsieur et Madame LEMOINE Sébastien**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 8 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 88 Avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n° 0269 formant le lot n° 348 au profit du
Syndicat des copropriétaire du 88, Avenue de l'Arrogante**

M. OZENDA : En l'occurrence, il s'agit d'une erreur commise par le service.

(Lecture de la délibération.)

M. LE MAIRE : La vente à la hoirie DEBARGE portait-elle sur la même parcelle ?

M. OZENDA : C'est la même chose, sauf que tous les courriers avaient été adressés au nom de la hoirie DEBARGE, alors qu'en réalité, il s'agit du 88, avenue de l'Arrogante. Le nom n'était pas le bon.

M. LE MAIRE : J'ai compris. On passe donc d'un nom patronimique à un syndicat de copropriétaires. La hoirie comprenait donc plusieurs propriétaires.

M. OZENDA : C'est cela. Il s'agit du père et des enfants.

M. LE MAIRE : Les services ont-ils vérifié tout cela ?

M. OZENDA : Oui.

M. LE MAIRE : Bon. Ces précisions étant apportées, qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 9 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - La Capte - Aliénation du bien situé 34, avenue de
l'Arrogante cadastré section EV n° 0130 formant le lot n° 129 au profit de la SCI
BARRIERE**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Je suppose que « BARRIERE » n'a rien à voir avec les casinos...

M. OZENDA : Non, je ne crois pas.

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 10 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 2313 Route de Giens
cadastré section EV n° 0189 formant le lot n° 7 du lotissement au profit de
Monsieur COLIN Lionel et Madame LOURBET Aurélie**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Merci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

**AFFAIRE N° 11 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Concession COEUR
DE VILLE - Cession par VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT**

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Les opérations de ce type représentent tout de même un enrichissement du patrimoine communal. VAD, qui est notre société d'économie mixte, nous le restitue, et nous passons une convention avec eux pour la gestion du Parcours des Arts.

Pas d'observation ?

M. SEMMULLER : D'un point de vue technique, quel est le lien qui lie aujourd'hui les exploitants de ces locaux et le propriétaire ? Jusqu'à présent, le propriétaire était Var Aménagement ; à présent, est-ce la Ville ? Les conditions sont-elles modifiées ? Un parallélisme des formes se fait-il ?

M. LE MAIRE : La commune est propriétaire, et ils gèreront les loyers pour nous.

M. SEMMULLER : Maintenant, la commune est donc en première ligne ?

M. LE MAIRE : Oui, mais elle l'était déjà, puisque c'était son bras armé. Néanmoins, nous transférons le patrimoine afin de clarifier les choses.

S'il n'y a pas d'autre observation, approuvons-nous cette délibération Cœur de ville ?
Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 12 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Chemin du Roubaud - Demande de constitution d'une servitude de passage de câbles électriques sur un terrain communal - Parcelle DO n°0078

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Il s'agit d'une relation normale avec un concessionnaire.

Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 13 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - Domaine public communal - Stade Jean Berteau - Chemin Saint Lazare - Autorisation à la société Cellnex France de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Au sujet des antennes téléphoniques, je voudrais dire que nous sommes de plus en plus ennuyés par les demandes récurrentes de SFR, Bouygues, etc., pour poser des antennes. Nous avons eu le problème à Porquerolles, où nous avons refusé deux implantations qui dénaturaient le port. Par ailleurs, j'en ai refusé une autre sur la médiathèque, car en plus, elle conduisait à modifier l'architecture du sommet du bâtiment, lequel aurait été transformé en paquebot, et je l'ai refusé sur la Mairie, eu égard à la proximité d'une crèche. C'est vraiment très compliqué. Ils ont tendance à vouloir venir sur le public plutôt que sur le privé, mais il faudrait véritablement qu'un jour, les sociétés qui posent ces antennes pensent à se regrouper afin d'en mettre trois en un même lieu, parce qu'autrement, nous serons complètement mités. Il est très agréable d'avoir des débits plus rapides et des portables plus accessibles, mais je crois qu'il faut être très vigilant en matière d'environnement.

AFFAIRE N° 14 - COMMANDE PUBLIQUE - BATIMENTS - Travaux d'entretien et de grosses réparations de plomberie - zinguerie - Accord-cadre à bons de commande - Années 2019 à 2022 Mise en appel d'offres ouvert

M. OZENDA : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Pas d'observation ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 15 - PORTS - PORT DU NIEL - Prorogation d'un an de la durée de la concession d'établissement et d'exploitation de l'Établissement Maritime GIENS - PORQUEROLLES - Commune d'HYÈRES

Mme AUDIBERT : *(Lecture de la délibération.)*

M. LE MAIRE : Simplement, la raison qui nous conduit à cela est que les travaux réalisés par la Chambre de commerce ont été terminés au mois d'août. D'ailleurs, ils se sont faits dans de très bonnes conditions et ont satisfait tous les utilisateurs du port du Niel. Or il était difficile de choisir un mode de gestion, soit en régie, soit en DSP, dans les délais allant jusqu'à décembre, et nous prorogeons donc d'un an afin de nous donner le temps de lancer les procédures nécessaires.

M. SEEMULLER : Y a-t-il une intention particulière de la collectivité, à savoir si le port du Niel rejoindra les autres ports à Ports Toulon Provence ou si, au contraire, la spécificité du port et son côté patrimonial font que nous maintiendrons un partenaire qui nous donne satisfaction ?

M. LE MAIRE : Il existe plus qu'une intention, puisque c'est une décision : il ne rejoindra pas Ports Toulon Provence. En revanche, il existe une hésitation sur le mode de gestion. Dans le cas d'une délégation de service public, le port reste communal, mais il est géré par des tiers qui, d'ailleurs, sont ceux qui l'ont géré dans de bonnes conditions. De plus, dans une DSP, on met les prescriptions que l'on veut sur l'application de la délégation. Il y aurait notamment à être très attentif sur l'amélioration de l'arrière-port.

Il existe donc une hésitation sur ce point. Le port reste communal, mais la forme de gestion est à déterminer. D'ailleurs, c'est principalement ce sujet qui fait que nous avons un Conseil municipal aujourd'hui, parce qu'ensuite, nous avons une difficulté. C'est une affaire de délais.

Qui est pour ? Je vous remercie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 16 - DIRECTION DES GRANDS PROJETS - SERVICE EAUX- INONDATIONS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable - Exercice 2017

Mme MONFORT : Le sujet a été bien traité en commission, où vous avez pu poser des questions de précision sur des données assez techniques, auxquelles Cédric L'HENAFF, le chef de service, a répondu. Je crois que vous avez eu toutes vos réponses, mais si tel n'est pas le cas, n'hésitez pas à nous solliciter à nouveau, et nous vous répondrons.

Il s'agit du rapport habituel sur le prix et la qualité du service public de l'alimentation en eau potable, qui fait le point sur la tarification, sur l'origine et la qualité de l'eau distribuée, sur les volumes d'eau produits, achetés et consommés, sur le niveau de connaissance des équipements d'alimentation et sur les travaux réalisés. Il n'y a rien de particulier en 2017, mais on peut souligner :

- la continuité de l'exploitation de l'installation d'infiltration d'eau pour la réalimentation de la nappe phréatique du Gapeau. Il s'agit d'Aqua Renova, qui donne toute satisfaction, sachant que nous souhaitons travailler avec les services de l'État afin de pouvoir adapter nos droits d'eau aux possibilités actuelles que ce projet nous confère en termes de pompage dans la nappe ;
- le commencement des études préliminaires et réglementaires pour la mise en place de la canalisation sous-marine d'eau potable pour Porquerolles – le fameux sea-line ;

- il nous explique également la réalisation des diagnostics des forages de Port-Cros. En effet, nous avons de gros soucis, car ils étaient très colmatés, et il faut donc voir si nous pouvons les réactiver ou pas. Cela semble compliqué. C'est à suivre, mais au moins, le diagnostic est réalisé ;
- la suite de l'installation de la télérelève des compteurs ;
- la livraison par bateau d'eau potable sur l'île de Porquerolles ;
- la publication d'un arrêté municipal interdisant le pompage de l'eau dans les nappes souterraines de Porquerolles et limitant son utilisation sur l'île, par rapport à la sécheresse.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des observations ?

Mme DEL PERUGIA : Avec ce rapport, nous sommes dans la continuité des années précédentes : un bilan toujours négatif, des pénalités au titre du non-respect des engagements contractuels...

M. LE MAIRE : On est dans la continuité de vos commentaires précédents.

Mme DEL PERUGIA : Tout à fait. Néanmoins, il y a tout de même des points positifs, puisque certains indicateurs ont évolué dans le bon sens. En particulier, j'ai noté le rendement de 85 % à ce jour, qui est conforme aux exigences du Grenelle. Ainsi, nous retrouvons presque le niveau de 2012, ce qui est plutôt positif.

Notre inquiétude porte sur la consommation de l'eau à Porquerolles, car il n'y a pas de continuité entre 2015 et 2016. En effet, alors que la consommation augmentait tranquillement de 0,42 % ou presque 2 %, entre 2015 et 2016, on a 17,7 % d'augmentation de l'eau distribuée, qu'elle soit en provenance des forages ou transportée. Puis en 2017, on a une légère baisse. On peut donc se demander quel est l'évènement ayant produit cette surconsommation d'eau. Comment peut-on le justifier ? Je voudrais savoir si les services se sont penchés sur la question. Pour ma part, j'ai une hypothèse, mais je ne sais pas si elle est bonne. Isabelle, qui l'a déjà entendue, me dit qu'elle ne l'est pas.

M. LE MAIRE : Dites-la nous tout de même.

Mme DEL PERUGIA : Mon hypothèse est la suivante : une nouvelle production agricole aurait-elle demandé de l'eau ? Y aurait-il eu des travaux importants, comme ceux de la Fondation Carmignac, par exemple ? Cela pourrait expliquer que cette consommation d'eau ait augmenté de 17,7 %.

En premier lieu, cela me contrarie un peu pour des raisons éthiques et citoyennes, puisque l'eau de tous profite à certains. Or nous sommes tout de même sur une île avec une ressource à protéger. Effectivement, cette dernière l'a été, puisque l'on voit qu'en 2016, les forages ont produit beaucoup plus et qu'en 2017, c'est revenu à la normale, parce que l'on a compensé avec le transport de l'eau.

En effet, on n'a peut-être pas tout à fait doublé les bateaux, mais on a vraiment forcé la main sur ce transport d'eau.

M. LE MAIRE : Il me semble que nous avons connu un épisode caniculaire en 2017.

Mme DEL PERUGIA : Ceci est également gênant pour le projet de sea-line. En effet, sur quelle base de consommation d'eau prévoira-t-on ce projet ? J'ai cru comprendre que l'on se baserait sur 125 000 m³ par an, ce qui correspond à peu près à l'année 2016, durant laquelle la consommation d'eau avait bien augmenté. De plus, la consommation d'eau n'étant pas répartie de façon homogène sur l'année, il faudra prévoir une consommation de pointe, qui a été estimée à 800 m³ par jour, et le sea-line devra donc y répondre.

Il me semble peu vertueux de choisir cette année-là comme référence, parce qu'avec 800 m³ par jour de consommation de pointe possible, on est à 292 000 m³ potentiels que l'on peut servir à Porquerolles, ce qui fait une augmentation de 133 %.

M. LE MAIRE : Je suppose que l'on peut tout de même régler le débit.

Mme DEL PERUGIA : Bien entendu, il s'agit de potentiel. Toutefois, je me demande s'il est bien de choisir l'année 2016 comme référence, sachant que c'est l'année où nous avons eu une augmentation importante de la distribution de l'eau sur Porquerolles. Quand on sait que la gestion de l'eau est l'un des enjeux du changement climatique, on peut se poser la question.

M. LE MAIRE : Il faut être vigilant.

Mme MONFORT : En réalité, il n'y a pas du tout eu d'augmentation de la consommation de Porquerolles – j'ai eu Monsieur L'HENAFF à ce sujet ce matin. Simplement, dans les chiffres, nous avons comptabilisé les volumes exportés et ceux qui étaient consommés. Il s'agit d'une maladresse dans la présentation des chiffres. Nous pourrions vous l'expliquer plus précisément, mais il n'y a absolument pas eu d'augmentation de la consommation sur Porquerolles.

Effectivement, il y a eu une hausse liée à la sécheresse, puisque nous avons été obligés de doubler les rotations, car nous avons vraiment besoin de pallier le manque total d'eau et l'arrêt quasiment total des possibilités de pompage dans la nappe, mais il n'y a pas eu d'augmentation de la consommation. Je vous redonnerai les chiffres présentés différemment, mais cela m'a bien été confirmé, suite à votre question lors de la deuxième commission. D'ailleurs, cela n'a aucun rapport avec Carmignac qui, à ce moment-là, n'était qu'en chantier, même si cela consomme beaucoup d'eau.

M. LE MAIRE : En tout cas, Madame, si cela peut vous rassurer – je n'en suis pas sûr, puisque c'est moi qui le dis –, le sea-line n'a pas vocation à permettre des consommations d'eau pléthoriques à Porquerolles. Les îles doivent continuer à avoir une approche sobre de la consommation d'eau.

D'ailleurs, en termes d'arrêté municipal, nous ne lâcherons pas les vannes. Simplement, nous voulons assurer une continuité et un degré de civilisation convenable. De plus, nous pouvons tout de même gérer cela en fonction du contexte et des conditions climatiques. Même s'il existe un potentiel d'environ 280 000 m³, je pense que nous n'irons pas au bout de celui-ci, sauf à être un peu pervers.

Mme DEL PERUGIA : Si vous me permettez, je conteste ce que ma collègue vient de dire. Certes, on peut éventuellement calculer d'une autre façon, entre les importations et les exportations, mais mon calcul consiste à savoir la quantité d'eau qui a été prélevée dans la nappe et celle qui a été transportée sur Porquerolles. Dans les deux cas, cette eau a été distribuée. J'ai fait les calculs sur la période de 2013 à 2017, et je peux vous dire qu'entre 2015 et 2017, on constate une augmentation de 17,7 %. Quel évènement le justifie ?

M. LE MAIRE : Nous nommerons un expert contradictoire afin que les calculs de chacun soient confrontés !

Cette observation faite, nous prenons acte de ce rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 17 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU- Rapport d'activités 2017- Communication au Conseil Municipal

Mme MONFORT : Le SAGE est en cours d'élaboration par le syndicat. L'état des lieux et la méthodologie des scénarios alternatifs ont été validés par la CLE, et l'évaluation environnementale est en cours.

Sur le plan des travaux et des études, le PAPI d'intention prévoit 24 actions, pour un montant global de 3 M€, à réaliser entre 2017 et 2019. L'étude hydromorphologique et hydrogéomorphologique a été lancée en juillet 2017 pour deux ans. Le programme de travaux d'entretien de renaturation des cours d'eau a été réalisé en 2016, avec 37 km retenus en 2016-2017, et 83 km en 2017-2018.

Le syndicat a mis en place un réseau de suivi et d'alerte des cours d'eau par l'achat d'un courantomètre à induction magnétique, ainsi qu'un réseau de suivi de la qualité des cours d'eau en étudiant, à partir du mois d'avril 2017, leur qualité physico-chimique et leur bactériologie.

Je voulais également faire part de ma déception. En effet, lors du dernier Conseil municipal, j'avais annoncé une réunion sur le syndicat du Gapeau : nous étions sept intervenants, et une seule personne est venue, qui plus est de La Londe. C'est dommage. Pour être positif, étant donné qu'à époque, les gens confondaient beaucoup bassin versant du Gapeau et inondations, cela signifie que les choses se sont un peu calmées, parce qu'ils ont compris que nous avions pris les choses en main et que, même si le risque se maintenait, la protection avançait. Je voulais juste signaler qu'il était tout de même dommage qu'une seule personne soit venue à cette réunion publique.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. Pas d'observation ?

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 18 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - SYNDICAT DE GESTION DE L'EYGOUTIER - Rapport d'activités 2017 - Communication au Conseil Municipal

Mme MONFORT : Il faut savoir qu'Hyères s'est retirée du syndicat de l'Eygoutier, mais se maintient sur le PAPI qui gère en particulier les crues du Roubaud. Il s'agit donc du dernier rapport concernant l'Eygoutier.

Les nouveaux statuts du syndicat sont entrés en vigueur au mois de janvier 2017. Il s'est doté des moyens administratifs nécessaires à l'exercice de la nouvelle compétence GEMAPI sur l'ensemble du bassin versant de l'Eygoutier, sachant que pour le Gapeau, c'est le syndicat mixte du Gapeau qui la gère.

Concernant les actions techniques, en 2017, le syndicat a réalisé les principales actions suivantes :

- l'entretien de cours d'eau par faucardage et curage ;
- création d'un seuil déversant au pont de la Clue ;
- accompagnement des usagers, conseil, expertise, campagne de ramassage des déchets ;
- réalisation d'études dans le cadre d'un programme d'actions inscrit au PAPI - cela nous concerne plus particulièrement ;
- étude hydraulique pour le schéma d'aménagement du ruisseau de la Planquette ;
- étude sur le potentiel de la plaine agricole occidentale de la Farlède comme ZEC ;

- étude sur le fonctionnement de l'Eygoutier et de ses affluents, dont le Roubaud – c'est surtout de ce point de vue que cela nous concerne.

Le syndicat a déposé une demande de PAPI complet de trois ans au mois de décembre 2017. Diverses actions entreprises par le syndicat ont fait l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du Contrat de l'Aire Toulonnaise, pour les milieux aquatiques.

M. LE MAIRE : Je ferai deux observations, dont l'une sur le syndicat du Gapeau. Les choses sont parfois complexes sur le plan administratif, mais je sais que le bassin de rétention du Plan du Pont est considéré comme absolument prioritaire. Nous sommes donc entendus de ce côté-là.

Concernant l'Eygoutier, les quatre bassins de rétention du Roubaud sont prioritaires et inscrits au budget de TPM. Les choses avancent donc bien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

AFFAIRE N° 19 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - Rapport d'activités 2017 - Communication au Conseil Municipal.

M. ROUX : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je suis sûr que vous avez tous lu avec attention le rapport d'activité de Toulon Provence Méditerranée. L'année 2017 a été particulière, car elle a été marquée par la loi du 16 février 2017, laquelle a donné l'opportunité à la Communauté d'agglomération, comme à six autres territoires français, de devenir une métropole et de rejoindre les 15 déjà existantes. Suite à la publication au Journal Officiel du décret du 26 décembre 2017 prononçant cette transformation, nous sommes donc devenus, le 1^{er} janvier 2018, la quatorzième plus grande métropole de France.

L'année 2017 a également été marquée par le transfert à Toulon Provence Méditerranée de trois nouvelles compétences, à savoir la collecte des ordures ménagères, la gestion des ports du territoire et le tourisme (l'Office intercommunal de TPM, présidé par Monsieur Jean-Pierre GIRAN).

Voilà les principales modifications traitées dans ce rapport de la Métropole pour l'année 2017. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. SEEMULLER : Ce rapport n'est pas anodin puisqu'il concerne l'Agglomération qui devient une Métropole et la structure dominante pour l'action publique sur notre territoire. Il s'agit du dernier rapport de l'Agglomération, et nous y avons porté une vive attention.

Nous faisons toujours le même constat : c'est un rapport à la Prévert, sans objectif ni indicateur. On ne sent ni une vision ni des priorités, mais une énumération d'actions qui s'accumulent comme un collier de perles, et nous le regrettons. Nous continuons de penser qu'il fallait faire le choix de la métropole, car c'est notre intérêt. Nous avons besoin de rendre ce territoire attractif entre Nice et Marseille, ainsi que de mobiliser des moyens importants dans les domaines-clés (recherche, infrastructures et université). Nous aurions tout de même aimé entendre un petit passage supplémentaire sur la mise en place humaine, car elle nous est apparue de plus en plus complexe. En tout cas, c'est un sujet d'inquiétude, et nous y reviendrons.

M. ROUX : Il s'agit de 2017.

M. SEEMULLER : Je sais.

Nous n'avons pas l'indicateur, que nous aimons suivre, sur le pourcentage des frais de personnel par rapport à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et sur la manière dont cela peut glisser dans le temps. Nous ne savons pas s'il y a une augmentation ou une baisse ; nous avons une photographie immédiate.

Nous avons deux ou trois indicateurs financiers. On parle tout de même d'un budget de 429 M€, ce qui n'est pas négligeable, avec un fonctionnement de 344 M€ et un investissement de 72 M€.

Sur le budget Transport, quand on fait un parallèle – parce qu'il faut reconstituer cela à partir des informations vraiment succinctes que vous nous donnez –, les dépenses sont à 70 M€ et les recettes à 55 M€, ce qui fait une perte de 14,3 M€, mais nous n'arrivons pas à savoir si cela s'améliore ou baisse dans le temps.

La même remarque s'applique à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui s'élève à 67,8 M€, alors que les dépenses sont à 63 M€. La taxe est-elle trop haute ou trop basse ? Comment cette somme sera-t-elle reversée ? Cela reste-t-il dans le même budget ?

Nous ne référons pas le débat que vous avez eu à la Métropole, mais comme nous sommes des conseillers municipaux de base, ainsi que des contributeurs, nous nous y intéressons.

Il en est de même pour l'assainissement, puisque nous avons une recette de 42 M€ et une dépense de 47 M€.

Je vous interpelle donc sur ces trois sujets.

Ensuite, plus fondamentalement, vous pouvez me dire qu'il ne s'agit que du budget de l'Agglomération, et non pas de la Métropole, mais nous arrivons à la fin de l'année 2018, et nous avons pris un certain nombre de décisions de transfert. Je vous interroge donc sur deux ou trois éléments de transfert et quelques décisions attendues.

La première concerne le tourisme, puisque vous en assurez la présidence. Notre Ville a souhaité transférer cette compétence, et nous l'avons approuvé. Pouvons-nous déjà avoir un premier retour d'expérience de cette décision ? Peut-on affirmer que c'était la bonne décision ? Avons-nous gardé notre flexibilité en termes d'organisation ? Avons-nous la réactivité nécessaire ? Les emplois créés l'ont-ils été essentiellement sur le terrain, au contact des touristes, ou ont-ils renforcé l'administration centrale ? Notre commune dispose-t-elle toujours de cette autonomie nécessaire à la créativité pour valoriser les actions touristiques d'une ville balnéaire ?

Voilà la première série de questions que je me permets de vous poser, Monsieur le Maire, Monsieur le Vice-président de la Métropole.

Sur le transport, je serai direct : trois mesures touchant directement la vie de nos concitoyens sont attendues, et nous aurons l'occasion de rappeler l'importance de trouver des issues à l'automobile et à la production de carbone. Quand disposerons-nous d'un site propre pour nous rendre de la gare d'Hyères au port Saint-Pierre et à l'aéroport ? Puisque les rails sont là, les dispositions sont possibles, et nous sommes presque à la fin du mandat : quand prendra-t-on cette décision ?

M. LE MAIRE : Les rails sont là depuis longtemps, depuis cinq ou six mandats.

M. SEEMULLER : Je ne sais pas si vous pensez la même chose que nous, mais il serait bien qu'ils soient utilisés, puisqu'ils ont là, comme vous le dites.

Par ailleurs, débutera-t-on un deuxième tronçon, en dehors du rail, qui pourra relier la gare à l'université ou au centre commercial, par exemple, ce qui permettrait de commencer à dégager un peu les espaces routiers, qui sont sursaturés ? Sur ce terrain-là, nous attendons la Métropole, puisqu'elle en a la compétence.

Enfin, concernant le port du Levant, nous attendons avec impatience, Monsieur le Vice-président, des décisions concrètes faisant que les bateaux de la TLV qui ont été investis puissent arriver au port et, dans les conditions maritimes que vous connaissez au moins autant que moi, et que l'on ne prenne pas de risques.

Pour finir, s'agissant du HTV, j'ai appris, dans un journal parisien du soir, qu'un propriétaire américain avait racheté les dettes. Je me tourne donc vers vous, Monsieur le Maire, en vous demandant ce qu'il en est. Avez-vous des nouvelles du procureur ? Avez-vous déposé plainte ? Les intérêts de la Ville sont-ils défendus ? La formation et les équipes, qui restent à Hyères, et non pas à Paris, trouveront-ils les moyens de se développer et de s'épanouir, comme c'est l'objet ?

M. LE MAIRE : Sur les déficits marginaux du transport et de l'assainissement, pour ma part, je n'y vois pas de surprise. Les recettes et les dépenses ne s'équilibrent pas forcément ; il faut voir cela dans un budget global. Un éventuel dérapage serait ennuyeux, mais en l'occurrence, je ne vois pas où est le problème.

S'agissant des frais de personnel, effectivement, il peut être intéressant de les voir en chronique, mais le problème est que tout cela va exploser. Désormais, au moins pendant trois ou quatre ans, nous sommes dans l'incapacité de faire une analyse des frais de personnel. En effet, nous avons d'abord la période transitoire de 2018, puis le plein transfert en 2019, et ce n'est qu'à partir de 2020, au minimum, que nous pourrions comparer convenablement la gestion en termes de frais de personnel. C'est ainsi. Pour la période précédente, je n'ai pas de réponse.

Concernant le tourisme – bien entendu, je parle en parfait accord avec le président du site local –, je vous parlerai du bilan de la saison, ce qui permet de voir si cela a été une réussite ou non, en termes d'évolution.

Dans TPM, vous avez un pôle Est (Hyères/Porquerolles, Carqueiranne, Le Pradet et La Crau), un pôle Centre (Toulon, La Valette et Le Revest) et un pôle Ouest (Six-Fours, La Seyne, Ollioules et Saint-Mandrier). Sur l'activité des offices, il faut remarquer que la notion d'Hyères en tant que capitale est affirmée, puisqu'entre les différents pôles, sur l'accueil des offices de tourisme, Hyères et Porquerolles ont accueilli entre 60 000 et 70 000 personnes en juillet/août. Pour donner un élément de comparaison, le pôle Centre dans sa totalité en représente 27 000, et 10 000 pour La Seyne, dans le pôle Ouest. Le statut d'Hyères reste donc inchangé.

Je vous réponds dans le désordre, mais je crois que les informations sont utiles.

Il est intéressant de noter la nature des visiteurs que nous avons connue cet été sur TPM. En effet, nous avons accueilli 85 % de Français et 15 % d'étrangers, avec la hiérarchie suivante pour ces derniers : Grande Bretagne, Allemagne et Italie, soit respectivement 19 %, 18 % et 17 % du total des étrangers. Quant aux Français, nous avons eu 32 % de locaux, 11 % d'Île-de-France et 10 % d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui m'a paru intéressant pour notre ville, c'est la part de touristes étrangers puisque, de façon très significative, Hyères en a beaucoup plus que les autres villes : 17 % pour Toulon, 9 % pour Le Pradet, 4 % pour Six-Fours, et 31 % pour nous. Sur une ville comme la nôtre, il est tout de même très significatif d'avoir pratiquement le tiers des touristes au mois de juillet ; en août, nous sommes à 20 %, en tête à égalité avec Toulon.

L'activité des sites Internet est un indicateur intéressant, car même si les offices de tourisme sont importants dans le concret et l'accueil, les sites tels que Facebook ou Instagram se développent de plus en plus. Par exemple, Hyères/Porquerolles représente 83 000 pages Facebook sur un total de 105 000 sur l'ensemble de TPM, ce qui fait environ 80 %. Sur les sites Web, on compte 565 000 pages vues pour le pôle Ouest (côté La Seyne), 460 000 pour le Pôle Centre (Toulon) et 1 660 000 pour le pôle Est (essentiellement Hyères). La hiérarchie traditionnelle est donc largement maintenue, avec une augmentation très significative sur les trois sites et une progression de ces fréquentations au mois d'août.

Un autre élément intéressant est l'enquête réalisée par l'office intercommunal auprès d'un panel varié (restaurateurs, hébergeurs, prestataires de loisirs et de transport). En effet, il faut vraiment avoir à l'esprit que le tourisme ne se résume pas uniquement à la taxe de séjour et aux nuitées. Les hôtels sont importants, puisque cela rapporte des recettes, mais le tourisme concerne également l'activité des clubs de plongée, des restaurants et de certains services. Ce panel a une signification importante pour le pôle hyérois.

Par exemple :

« Au mois d'août, comment estimez-vous la fréquentation de votre établissement ? »
La réponse est « Satisfaisante » à 82 % sur Toulon centre, 91 % sur le pôle hyérois, et 85 % sur le pôle Ouest Var.

« La fréquentation de votre établissement par rapport à la même période que l'année dernière ? » : au mois d'août, sur le pôle hyérois, elle est estimée supérieure pour 38 % et inférieure pour 11 %. En revanche, le mois de juillet a été difficile : la fréquentation est jugée inférieure pour 42 %, et supérieure pour 21 %. J'y reviendrai, mais le mois de juillet a été compliqué, pour des raisons que tout le monde a pu analyser, notamment la Coupe du Monde de football, mais également les grèves de la SNCF, ainsi que le caractère de plus en plus tardif des vacances scolaires. Le mois de juillet est donc compliqué en matière touristique, au-delà des responsabilités qui peuvent être les nôtres.

En juillet et en août, le taux d'occupation des hôtels est de 81,8 % sur l'ensemble de TPM, et de 81,3 % dans le Var. TPM tire donc bien son épingle du jeu. Quand on dit que c'est l'une des capitales, sinon la capitale touristique du Var, dans le 81,3 %, vous avez Saint-Tropez et tous les autres.

Sur l'hôtellerie, il existe un phénomène nouveau, semble-t-il, et très particulier : cet été, les arrivées dans les hôtels de TPM ont augmenté de 10 %, mais les nuitées ont diminué. Cela signifie que les séjours sont plus courts, avec une rotation beaucoup plus forte. La durée moyenne du séjour a baissé de 10 %. Il s'agit d'une évolution structurelle : de plus en plus de monde vient dans les hôtels, mais ils y restent de moins en moins longtemps, et il est vrai que si l'on pratique un peu d'introspection, je pense avoir tendance à faire pareil.

M. SEEMULLER : Mesure-t-on la part d'Airbnb ? A-t-on la possibilité de cibler exactement ce que cela représente ?

M. LE MAIRE : Du point de vue quantitatif, je ne peux pas vous le dire. En revanche, nous allons contrôler leur activité au niveau de la taxe de séjour, parce que cela crée des pertes considérables. Toute la politique de l'EPI communautaire est d'intégrer ces plateformes en direct afin d'essayer de ne pas avoir de perte en ligne.

Le trafic ferroviaire a diminué, mais davantage à Toulon qu'à Hyères, où il a augmenté au mois d'août. En revanche, le trafic aérien a explosé, ce qui représente une évolution très positive, avec une augmentation de 18 % en juillet et de 11 % en août.

Les traversées vers les îles ont augmenté de 11 % en juillet, assez paradoxalement, puisque globalement, ce mois était difficile. Au mois d'août, la fréquentation a été stable, mais de toute manière, elle ne peut pas augmenter, puisque c'est plein.

Enfin, le dernier test qui se révèle intéressant sur le long terme concerne la consommation des ordures ménagères, puisqu'elle est incontestable : +1 % en juillet, malgré les difficultés, et +2 % en août.

Par conséquent, si l'on voulait faire un jugement objectif de la saison touristique, le mois de juillet a été assez difficile, notamment le départ, et le mois d'août a été très bon. Par ailleurs, je crois que les ailes de saison sont bonnes – Michel DALMAS peut en témoigner –, notamment le mois de septembre. Est-ce dû à la responsabilité de l'EPIC ? Vous comprendrez que je ne m'engage pas sur ce terrain, mais néanmoins, je crois que le travail réalisé inclut la volonté permanente d'essayer de faire jouer des complémentarités et les effets d'échelle, mais également l'obsession permanente de conserver l'identité et les moyens locaux. En effet, comme je l'ai souvent affirmé, de mon point de vue, le label d'une ville est capital – sur les 12, il n'y a qu'Hyères sur le coup. Je m'amuse souvent à demander dans quel département ou région se trouvent Deauville, Biarritz ou La Baule...

Le label « ville » est donc très important, et c'est pourquoi nous voulons cette alliance. J'ai même demandé une étude, que nous ferons et qui sera très intéressante – nous vous la présenterons, si vous le souhaitez –, réalisée par un spécialiste, après un appel d'offres, sur la nature des sites et des activités d'intérêt métropolitain en matière touristique. En effet, il est toujours très difficile de dire que nous sommes les plus beaux et les plus forts – en tout cas, le territoire est le plus beau –, car c'est subjectif, et on a toujours quelqu'un qui lève la main en disant : « Et moi ? ». Je crois que pour avoir une stratégie métropolitaine, nous devons savoir et rappeler qu'il existe des sites exceptionnels tels que Porquerolles, la lagune du Brusc et le téléphérique du Faron – pour que personne ne soit jaloux –, qui sont attractifs pour la population touristique. Je souhaite donc une analyse objective à ce sujet, ainsi que des manifestations, parce que j'entends bien que de nombreuses choses se font, mais il est vrai que chez nous, on peut en citer trois ou quatre qui dépassent les frontières de la Métropole.

Je pense que cette année sera très utile pour mettre en place une stratégie, si Michel en est d'accord, pour que nous en tirions une conséquence, à savoir que lorsque l'on assure la promotion de l'un de ces sites, le coût doit être subi par l'ensemble de TPM.

Par exemple, nous avons Porquerolles, et c'est nous qui finançons sur notre office local. Une fois que ces attractivités seront définies, il sera donc très important de partager les coûts, parce que tout le monde y vient. Nous devons être 5 ou 10 % de Hyérois à visiter Carmignac ou à nous rendre à Porquerolles, et pourtant, nous payons tout. Il est donc logique de partager sur ces sites.

Je crois que cela avance bien, et que le personnel fonctionne bien. Des mises en place ont été nécessaires, mais si chacun fait preuve de la bonne volonté que je constate aujourd'hui, je pense que ce sera intéressant pour le tourisme en général, et pour Hyères en particulier.

Vous avez également évoqué l'environnement du port du Levant, ainsi que sa liaison depuis l'Aiguade. Il a été présenté dans le cadre du CRET Région 2017-2019 : cela porte sur la mise en sécurité du port et sur la création de zones de mouillage organisées. Le coût total de l'objectif est de 3 600 000 € hors taxes, financé en totalité par TPM et par la Région à hauteur de 30 % dans le cadre du CRET. Je me permets de souligner qu'à un moment donné, un débat s'était posé – je ne sais plus si c'était ici ou ailleurs, mais peu importe – sur le fait de garder le Levant en tant que port communal, et je pense qu'il est important de voir que les travaux seront faits et qu'ils sont financés par TPM.

Le calendrier est fixé. Une réunion de cadrage a eu lieu le 24 mai 2018, et le dossier d'instruction est en cours. TPM doit saisir la Commission nationale de débat public pour concertation en novembre. Le calendrier prévisionnel envisagé est le suivant :

- printemps 2019, dépôt du dossier d'instruction ;
- été 2020, obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation de travaux ;
- fin 2020, début des travaux.

Évidemment, si l'on supprime toutes les procédures administratives, on peut commencer demain, mais c'est l'éternel problème que les responsables publics connaissent bien. Néanmoins, comme le disait, à une époque, un président que j'aimais beaucoup, je signe pour que cette échéance soit respectée.

Vous avez également évoqué le pôle d'échange multimodal ; en tout cas, je le fais, puisque vous parlez du petit train. Bien entendu, il est tout entier dans le pôle d'échange multimodal, qui le retient non pas comme une hypothèse, mais comme une certitude. D'ailleurs, j'indique que la SNCF elle-même s'est déclarée intéressée par l'étude de la liaison autonome, ce qui est tout de même particulier, puisqu'aujourd'hui, le raisonnement consiste à dire : « Pouvons-nous utiliser l'assiette ? » – ils doivent penser que c'est rentable ; tant mieux ! –, voire par un bus en site propre. Cela montre bien que son intention est forte sur l'actuelle voie ferrée, qui lui appartient en très grande partie, puisque seulement une petite part nous concerne.

En tout cas, la volonté de TPM est totale : nous voulons cette liaison, et elle est prioritaire dans le projet de pôle d'échange multimodal, lequel avance très convenablement. En effet, la mission AMO se termine en novembre 2018, la fin de la procédure d'aménagement et des études environnementales est prévue pour février 2019, le concours de maîtrise d'œuvre pour septembre/décembre 2019, et le démarrage des travaux pour mai 2020. Cela comprend de nombreux volets importants, puisqu'un parking de 500 places sera créé...

M. SEEMULLER : Quand vous dites « mai 2020 », parlez-vous du pôle multimodal, ou de l'aménagement de la voie ?

M. LE MAIRE : Je parle de la totalité. Bien entendu, je ne peux pas vous dire par quoi il sera commencé, mais il faut bien voir que c'est totalement lié.

M. SEEMULLER : La liaison directe entre l'aéroport et le cœur de la Métropole, à savoir Toulon, passera par ce petit train, et nous pourrions l'avoir plus rapidement en dégageant complètement cette problématique.

M. LE MAIRE : Nous ne pouvons pas le mettre n'importe où. C'est la raison pour laquelle, dans les plans d'aménagement du pôle d'échange multimodal, il est pratiquement au cul de la liaison avec Toulon, et non pas décalé, pour que ce soit une continuité.

Un parking de 500 places est donc prévu, puisque des personnes s'y garent déjà. Par conséquent, il faudra un niveau réservé aux habitants de la gare et un autre réservé aux usagers. Ce projet est lourd, puisque la dernière estimation financière à ce jour, avec une ou deux hypothèses, est de l'ordre de 14,3 M€, avec déjà une idée du financement :

- une partie du parking pourrait être financée par le délégataire ;
- le pôle d'échange multimodal et la structure sont pris en charge par TPM pour 4 M€ ;
- le CRET – c'est TPM, mais l'intermédiaire de la Région – mettra 3 M€ ;
- le Conseil départemental sera sollicité et, je l'espère, nous entendra.

Au total, le reste à charge pour la commune ou TPM, ou les deux, s'élèvera à 2,7 M€, ce qui est convenable. Quand je dis « les deux », il s'agit du paiement par la commune du terrain de boules.

Pour cette opération, les réunions sont régulières, et nous avançons à chaque fois. Nous en sommes au stade du projet final.

M. SEEMULLER : Cela bouge-t-il du côté de l'université ? Là, on est sur d'autres problématiques ?

M. LE MAIRE : Je ne peux vous répondre ainsi là-dessus, car ce ne se serait pas honnête.

Concernant le HTV, je vous confirme ce que je vous avais indiqué : nous avons déposé une plainte auprès du procureur de la République, ainsi qu'un signalement auprès de la Chambre régionale des comptes, dont je sais qu'elle s'intéresse au sujet, puisque cela a fait l'objet d'une remarque récente dans une conversation du président de la Chambre. Nous verrons ce que le procureur en fait, etc. En ce qui nous concerne, nous avons supprimé la totalité des subventions au club professionnel. Nous avons également diminué de beaucoup celle destinée au club associatif, parce qu'une très grande partie de la subvention à l'association partait au club professionnel. Il y avait une dette de 100 000 ou 140 000 € – si vous arrivez à m'expliquer pourquoi, vous êtes plus vigilant que moi –, et nous donnions chaque année. En effet, trois employés travaillaient pour le club professionnel, mais étaient financés par l'association.

Il y a eu une prise de responsabilité de ceux qui restent et de ceux dont nous souhaitons qu'ils restent. Je rappelle tout de même que parmi les 14 membres du Conseil d'administration, personne n'habitait à Hyères, même si ce sont des gens très bien – il n'y a pas de chasse aux sorcières. Les personnes jouant le jeu resteront. Les sportifs se sont engagés de façon magnifique, et il était très émouvant, lors du premier match, de revoir tous les anciens du club au bord du terrain, jusqu'à Laurent SCIARRA, qui représente tout de même une image emblématique du basket français. Cela signifie qu'il s'est passé quelque chose dans la prise de responsabilité du monde sportif du basket. Bien sûr, la N3 n'est pas la Pro1, mais je vous invite vraiment à venir – je suis allé à tous les matches, et le hasard a fait que je ne vous y ai pas rencontré –, parce qu'il est beaucoup mieux de voir cette équipe de jeunes se battre avec talent et gagner de 20 ou 30 points, même quand elle est menée à la mi-temps, plutôt que d'en prendre 40 en Pro1 avec des « bringues ». Il existe donc un élan, et c'est sympathique. Je pense que ce club peut monter en N2, ce qui serait bien.

Avec Hubert FALCO, nous avons donc diminué les subventions, même si celles de TPM et du Conseil départemental restent importantes, mais ils ont également un budget sponsoring de l'ordre de 80 000 ou 100 000 €. Nous avons garanti le budget, ce qui signifie que dans le cas où ils ne trouveraient pas ces sommes, nous accorderons une subvention supplémentaire afin qu'ils puissent fonctionner. Cette année, en parfait accord avec les jeunes du club, etc., la subvention des Villes d'Hyères et de Toulon sera de 40 000 €. Cela change un peu la donne, mais c'est également une volonté d'apprendre un peu la rigueur dans la gestion, parce que je pense que cela avait été largement oublié.

M. SEEMULLER : En termes clairs, cela signifie qu'il n'existe plus de passif ?

M. LE MAIRE : Non, je ne veux pas le connaître. Il est impossible qu'il y en ait un. D'ailleurs, vous avez raison de le dire, car nous sommes en débat sur une facture ayant un peu plus d'un an d'existence, et nous ne l'honorerons pas puisqu'il n'y a pas de raison pour que nous le fassions. Néanmoins, il est vrai que la volonté de Paris d'avoir un club professionnel avant les Jeux Olympiques nous a coûté très cher, au-delà des fantaisies locales.

Sauf erreur de ma part, je crois avoir à peu près tout dit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (45 VOIX)

M. LE MAIRE : Avant de passer aux questions, je voudrais vous lire le courrier que j'ai reçu de la Direction générale des finances publiques, car je crois que ce sont des félicitations pour nos services, entre autres, dont nous pouvons nous réjouir :

« Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous communiquer le résultat de l'indice de la qualité des comptes locaux de l'année 2017 pour votre collectivité, qui est à 19,8 pour la deuxième année consécutive. Cette note est excellente pour une commune de cette importance. Pour mémoire, les indices de 2015 et 2016 étaient de 19,5 et 19,8. »

Le receveur se permet – et nous le faisons également – de féliciter les services financiers de la Mairie et de la comptabilité publique pour leur travail, ce qui est un peu exceptionnel. Nous avons un très bon service.

QUESTIONS ORALES

M. LE MAIRE : La première question est posée par Monsieur SEMMULLER :

« Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil métropolitain de TPM, une délibération relative au transport maritime a été adoptée. Cette dernière permet à la compagnie TLV la création d'un titre nominatif, à destination des « occasionnels réguliers », de 25 voyages aller-retour de Hyères vers Port-Cros et Le Levant pour 465 €, soit 18,60 € par voyage au lieu de 24 € aujourd'hui.

Par ailleurs, toujours avec la TLV, nous étudions la possibilité, avec l'office du tourisme, de créer, pour Port-Cros et le Levant, une offre « soleil d'hiver » de novembre à mars, qui regrouperait le transport, le repas et un livret de promenade dans l'île pour 43/45 € par personne.

Pouvez-vous intervenir auprès de l'autorité organisatrice des transports maritimes de TPM pour que la compagnie des Îles d'Or qui assure les liaisons entre le Lavandou, Port-Cros et Le Levant propose une offre équivalente aux levantins et aux Port-Crosiens ?

Ce serait, pour les insulaires, une avancée notable dans le maintien d'activités l'hiver. »

M. SEEMULLER : Comme vous le savez, les îliens sont très sensibles à la question du lien qui les unit avec le continent. La TLV a fait un effort très important, grâce à l'intervention de tous les élus, et en particulier ceux d'Hyères, puisque nous avons pu obtenir que les résidents secondaires, qui avaient été exclus, soient réintroduits avec un tarif à 18 €, au lieu de 24 €, ce qui est essentiel pour des personnes allant chez le médecin ou faire leurs courses. C'est donc une très bonne disposition touchant le Levant et Port-Cros.

Or en ce qui concerne la compagnie des Bateaux verts, que l'on appelle historiquement « les Îles d'Or », il n'en est rien. On a donc rompu le parallélisme des tarifs qui existait entre ces deux compagnies. La première dépend d'une DSP et, encore une fois, c'était compliqué, puisque la DSP ne prévoyait pas cette avancée. De l'autre côté, il s'agit d'une société privée qui bénéficiait de subventions ou d'aides du Département, mais ce dernier, lors du transfert de sa compétence à TPM, n'a pas transféré l'aide. Par conséquent, concernant particulièrement ces deux îles où les liens avec le Levant sont très forts, on se retrouve à continuer de payer 24 € au lieu de 18 €. Quand on parle de résidences « secondaires », elles le sont parfois à plus de six mois ; simplement, ils ne déclarent pas leurs impôts dans les îles. C'est leur choix, mais en payant 24 €, la consultation chez le médecin revient cher.

La proposition consiste donc à demander ce parallélisme des formes et à ce que la Métropole puisse trouver une solution avec les Bateaux verts pour qu'une aide puisse accompagner une baisse de tarif à 18 € pour les îliens. Merci.

M. LE MAIRE : Vous avez fait la réponse : c'est très compliqué du point de vue administratif. La discussion est en cours, mais vous avez clairement indiqué qu'il y a une entreprise privée sur un marché privé d'une part, et une DSP de l'autre. Nous pouvons inciter cette dernière, et nous ne nous en sommes pas privés, mais en ce qui concerne l'entreprise privée, nous leur en parlerons. Bien sûr, nous suivons le problème et comprenons la préoccupation.

Vous avez une deuxième question, sur la démocratie locale :

« Monsieur le Maire, le moment du bilan n'est-il pas venu, après quatre années de mandat, de réexaminer le fonctionnement de notre démocratie locale ? Voici nos propositions :

1. *Question d'actualité : est-il utile de maintenir les questions d'actualité, si nous pérennisons les deux questions écrites par groupe et par conseil municipal ? Nous sommes favorables à une fusion des deux types de questions.*

2. *Commission d'enquête : vous avez suspendu les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Métropole. Nous le regrettons. Nous demandons de reprendre les travaux de la commission d'enquête et de préciser, avant, les principes, les moyens et le mode de fonctionnement de cette commission. Nous proposons la création d'une nouvelle commission pour anticiper les conséquences du réchauffement climatique.*

3. *Salle de réunion : nous proposons, pour améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, que les groupes politiques représentés au conseil municipal disposent d'une salle de réunion municipale pour préparer les conseils municipaux. Cette mise à disposition existe dans une majorité de villes, dont celle de La Garde. Ce serait une avancée démocratique utile et qui va dans le sens de l'intérêt général.*

4. *Budget participatif : nous proposons pour 2019 qu'une enveloppe du budget d'investissement soit réservée. Le conseil municipal soumettrait à la population quatre à cinq projets qui feraient l'objet d'une votation. Les trois premiers projets sélectionnés par les Hyérois seraient financés. Les autres seraient reportés à l'année suivante. Ce dispositif fonctionne dans d'autres collectivités. Il permet de sensibiliser la population à la question du choix budgétaire et de la contrainte financière. »*

M. SEEMULLER : Nous venons avec des propositions. Depuis quatre ans, vous avez fait des aménagements de ce que l'on appelle « la démocratie locale », et nous nous sommes interrogés sur la possibilité d'améliorer encore le fonctionnement du Conseil municipal – cela ne coûte rien de proposer.

La première question concerne les questions d'actualité. Nous avons deux types de questions : d'une part, ce que l'on appelle les questions d'actualité, dont nous verrons le déroulé tout à l'heure, qui étaient votre initiative, ressemblant aux questions posées à l'Assemblée nationale ; de l'autre côté, on a introduit la notion de questions écrites, en les limitant à deux par groupe. D'un point de vue de l'opportunité, ne serait-il pas intéressant de fusionner les deux et d'avoir deux questions par groupe et par séance ? Cela nous permettrait de gagner du temps et de figer un principe qui fonctionne bien. En effet, je trouve que les questions que nous posons et les réponses que nous recevons correspondent, la plupart du temps, à ce que nous attendons, ce qui permet de faire avancer les choses. Nous restons donc un peu réservés sur les questions d'actualité.

La deuxième question concerne les commissions d'enquête – d'ailleurs, il me semble que le terme correct est « commission d'information ». Nous avons commencé à travailler sur la Métropole, puis nous avons arrêté. C'est ainsi, mais nous le regrettons. Nous souhaiterions continuer, peut-être sur un rythme d'une ou deux fois par an, afin de faire le point. Des décisions importantes sont prises, et nous avons un débat sur TPM par an, ce qui nous paraît un peu faible compte tenu des enjeux. Par ailleurs, puisque nous ne sommes jamais en mal d'imagination, nous vous proposons également de continuer sur le débat climatique, mais j'y reviendrai ultérieurement.

Le troisième élément est une stupéfaction – je vous l'avais déjà dit depuis très longtemps : on a l'impression que le fait de faire de la politique, comme nous le faisons tous, au service de notre ville, est quelque chose de tabou, dont il ne faut pas parler. Par exemple, la question des réunions est extrêmement difficile dans cette ville, ce qui n'est pas le cas dans d'autres. Je trouve étrange que des groupes représentés, travaillant dans cette municipalité, ne puissent pas se réunir une fois par mois pour préparer le Conseil municipal, simplement avec les personnes intéressées. Ma proposition consiste à dire : pour les quatre groupes représentés au sein du Conseil municipal, est-il possible d'avoir une salle municipale afin de se réunir et de préparer le Conseil ? Nous avons un bureau, mais il se trouve qu'avec le succès que nous rencontrons, il est beaucoup trop petit. Nous souhaiterions donc avoir une salle, comme cela se fait partout. Il s'agit d'un apaisement démocratique, en donnant simplement les moyens d'exercer cette responsabilité.

Ma dernière question porte sur la notion de budget participatif. Je suis frappé de voir, encore une fois, à quel point il est compliqué, dans cette ville, d'expliquer la responsabilité municipale et les choix que nous sommes amenés à faire. Il y aurait un effort pédagogique à faire, qui est déjà fait dans un certain nombre de villes, consistant à dire : « Cette année, cinq ou six investissements nous paraissent importants, et nous pouvons en financer trois. » Cela permet aux citoyens de comprendre qu'à un moment donné, il existe une contrainte financière, d'opportunité et d'utilité. « Sur ces six, nous en financerons trois cette année et reporterons les autres. » L'idée est de commencer à introduire cette notion de budget participatif.

Merci de votre attention et de cette ouverture d'esprit. Je vous rappelle que je me suis inspiré de votre superbe rapport parlementaire.

M. LE MAIRE : Certes, mais l'ouverture d'esprit ne va pas jusqu'à son explosion, parce qu'en l'occurrence, il est vraiment très ouvert.

Les deux questions en fin de Conseil sont de droit. J'ai créé les questions d'actualité parce qu'il m'est apparu, comme à l'Assemblée nationale, qu'il était important qu'à un moment donné, l'ordre du jour soit transféré de la commune aux groupes d'opposition, même si la majorité peut également poser des questions, mais qui sont informatives. À l'Assemblée nationale, personne n'est dupe des questions opportunes posées au Premier ministre par une personne d'En Marche, mais il s'agit d'une information qu'il est utile de diffuser. Pour le reste, je crois que vous avez pu observer des débats qui sont parfois très significatifs, et les questions ne sont pas téléphonées. J'ai donc voulu créer quelque chose de ce type avec, en plus, la possibilité de les retransmettre sur le site de la commune, ce qui permet une visibilité peut-être plus grande aux conseillers municipaux d'opposition qu'au maire et aux adjoints. Si le problème est que l'opposition ne veut pas que ses possibilités et ses droits augmentent, c'est son choix.

L'un des groupes, que je respecte, ne veut pas y assister ; très bien. Il est tout de même curieux de proposer davantage pour l'opposition et que cette dernière elle-même nous dise qu'il faudrait y renoncer. Je n'y renonce donc pas, car je pense que, sur le principe, c'est une très bonne chose qui, d'ailleurs, a été imitée ici ou là. Quand elle ne l'est pas, c'est parce qu'il n'existe pas le même esprit démocratique qu'ailleurs : on verrouille en limitant les questions et le temps des interventions. Chez nous, le temps des interventions n'est pas limité. Néanmoins, seulement deux questions sont autorisées, parce que bien entendu, on ne peut pas fonctionner s'il y a 40 questions à la fin d'un Conseil. Il me semble qu'une fois par trimestre, cela constitue une respiration intéressante et intelligente. Je ne reproche à personne le fait de ne pas y participer, et on peut également n'avoir aucune question à poser. Pour le moment, je maintiens le principe, mais si, un jour, je m'aperçois qu'il n'y a que la majorité et que l'opposition n'assume pas ce type de responsabilité, je ferai une réunion de travail.

Votre deuxième élément porte sur la commission d'information. Vous dites que vous avez beaucoup d'imagination, ce dont tout le monde s'était aperçu. Vous avez l'esprit ouvert, mais il est vraiment obtus, de ce point de vue. Honnêtement, s'agissant de la commission d'information sur le changement climatique en faisant appel aux acteurs et aux experts locaux, il faut faire attention, car ce sont des sujets très compliqués, et nous ne sommes pas le GIEC. En revanche, des actions doivent être menées, sur lesquelles nous pouvons informer.

Concernant la commission d'information pour la Métropole, nous continuons. Dans les 15 jours à venir, je vous proposerai une réunion du Conseil municipal avec la Direction de l'action territoriale de TPM, qui est déjà créée, ainsi que le directeur d'antenne, puisque la Direction d'antenne sera opérationnelle au 1^{er} janvier. Il est intéressant de noter que le rôle de la DAT est de fluidifier les relations entre les Villes et la Métropole, y compris peut-être avec la population. Lors de cette réunion, d'ici environ un mois, ils auront tout loisir de vous expliquer comment cela se passe.

En ce qui concerne les salles, je m'y oppose. Il est très clairement indiqué, y compris dans le règlement intérieur, que les salles données sont réservées aux conseillers municipaux. Nous ne pouvons pas donner des locaux pour faire des réunions « politiques ». Comprenez bien que si vous voulez réunir 50 personnes pour votre expertise dans la salle que nous vous donnons, il ne s'agit plus d'une réunion de préparation pour le Conseil municipal, mais de la possibilité de faire une réunion publique et politique dans une salle, une fois par mois. Or cela ne s'est jamais fait et ne se fera pas. D'ailleurs, je pense que, notamment pour votre groupe, pour des réunions de travail avec Madame DEL PERUGIA, le bureau qui est confié devrait suffire.

M. SEEMULLER : Non !

M. LE MAIRE : Entre nous, il n'y a aucune raison pour que des personnes extérieures aux conseillers municipaux viennent en Mairie pour faire de la politique.

M. SEEMULLER : C'est dommage.

M. LE MAIRE : Non. Ce sont deux conceptions différentes : pour moi, on ne fait pas de politique politicienne à l'intérieur. En 20 ou 21 ans de mandat, vous n'aurez jamais surpris votre serviteur ayant une réunion politique, de quelque sorte qu'elle soit, dans une enceinte municipale. J'ai toujours loué des salles à l'extérieur, et je n'ai jamais ennuyé pour avoir l'ombre d'un bureau. Vous avez un bureau et un ordinateur, et si on me demande une armoire, vous l'aurez, mais ce sont des choses matérielles. Toutefois, ne confondons pas les genres. Je dirais même que nous sommes parfois un peu compréhensifs, sinon laxistes, quand je vois des associations qui demandent des salles et qui, en réalité, sont le « Canada Dry » d'une action politique politicienne. Je n'en dis pas plus, mais c'est ainsi.

Sur les budgets, là encore, il s'agit de deux conceptions de l'action publique. Le jour où la démocratie participative aura effacé la démocratie représentative, nous serons dans un autre monde. Alors vous direz : « Oui, mais c'est pour une somme... » Laquelle ? Les sommes sont déterminées en fonction des projets que nous avons. Quand vous mettez des propositions ou des « votations », comme vous le dites, sur Internet – il est vrai qu'aujourd'hui, un parti politique utilise beaucoup Internet –, il faut faire attention, car je pense que ce n'est pas une bonne chose.

En réalité, la consultation est permanente avec les CIL. Je n'ai pas manqué une seule de leurs réunions depuis le début de mon mandat – ce qui est un peu inhabituel – parce que, quelles que soient les questions qui y sont posées, cette immersion dans un quartier fait prendre conscience de l'importance de tel ou tel sujet et le fait mettre à l'ordre du jour. Par exemple, quand on nous a demandé un passage ou une place à Gambetta, devant le Monte-Carlo, etc., nous l'avons fait, et nous avons refait l'avenue Lyautey. Quand il y avait un besoin à Godillot, pour la rue Victor Hugo et l'avenue Jean Natte, nous avons vérifié et l'avons fait – les travaux seront terminés à la fin de l'année. S'il y a des problèmes au Val des Rougières, nous le faisons, ainsi qu'à Giens, au port, au Pyanet, aux Salins, à la Capte... Ceci est permanent et, bien entendu, la vigilance des élus responsables consiste à ne pas tout mettre sur un quartier. Imaginez que, chaque année, il n'y ait qu'un projet qui sorte toujours pour le même quartier : que faisons-nous ? Je crois que cette concertation, qui a toujours eu lieu dans cette commune et qui permet d'inspirer l'action de proximité, doit être maintenue ; à charge pour nous d'essayer d'équilibrer et, ensuite, de juger le budget qui peut être alloué. En effet, le budget doit être mis après, parce que si on le met avant, on ne sait pas où l'on va. Combien mettrons-nous ? Comment cela se répartira-t-il ? Je crois véritablement que c'est une fausse bonne idée, même si elle part des meilleures intentions, et qu'il faut continuer à approfondir cette concertation qui fonctionne bien, car tous les quartiers ont été irrigués et continueront à l'être.

Voilà les réponses que je voulais vous faire, avec des questions intéressantes qui méritaient ce petit débat.

Nous faisons une interruption de cinq minutes, puis nous reprendrons avec les questions d'actualité.

(La séance, suspendue à 15 h 35, est reprise à 15 h 46.)

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, nous avons cinq questions d'actualité, mais je vous propose d'en supprimer deux tout de suite. En effet, pour vous dire la nature des questions que la majorité met à l'ordre du jour, le hasard a fait que je souhaitais donner des informations sur la Métropole et sur le bilan touristique, ce qui a été fait. Cela vous montre qu'il n'y a pas d'intention, mais cela permet d'informer utilement. S'il y avait eu d'autres questions, je les aurais maintenues.

M. SEEMULLER : Vous admettez que l'opposition a tout de même une bonne intuition !

M. LE MAIRE : Oui, surtout ceux qui ne restent pas !

Nous commençons par la question de Monsieur COLLET, sur les étangs de Sauvebonne.

M. COLLET : Monsieur le Maire, tout d'abord, je suis ravi de voir que le micro fonctionne. Il était un peu muet depuis le début de la séance, et nous essaierons donc de nous rattraper.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient, je préférerais laisser la parole à Monsieur EYNARD-TOMATIS, dont la question est beaucoup plus longue et technique, puis je prendrai le relais pour la mienne qui est beaucoup plus brève et moins complexe, même si de toute manière, les deux sont posées par notre groupe.

M. LE MAIRE : Parmi mes prérogatives, j'ai celle de fixer l'ordre des questions, et il me paraît important de terminer par la plus lourde.

M. COLLET : Bien, Monsieur le Maire. Je vais donc la lire.

C'est par la rumeur, dans un premier temps, et par la suite dans une brève au travers d'une « gazette », dénommée « la Gazette du Var » – au demeurant un petit journal de propagande pour certains élus –, que nous avons pris connaissance de l'acquisition par la commune des étangs de Sauvebonne.

M. LE MAIRE : Vous parlez d'élus de quelle commune ?

M. COLLET : C'est tout confondu. Je ne fais pas de fixation. Ce n'est pas du tout une polémique, et je pense que le fait de dire des vérités de temps en temps n'est pas un péché mortel.

M. LE MAIRE : Absolument.

M. COLLET : J'ai cherché le mot « propagande » dans le dictionnaire, et il n'y a aucune connotation insultante ou quoi que ce soit de ce genre.

M. LE MAIRE : Il n'y a pas de problème.

M. COLLET : C'est un fait, et tous ceux qui suivent de près cette gazette en conviendront. Ce n'est pas dramatique.

M. LE MAIRE : Pour vous dire la vérité, j'ai trouvé que le garçon aimait beaucoup les Borrels !

M. COLLET : Je poursuis.

Nous avons pris connaissance de l'acquisition par la commune des étangs de Sauvebonne. De fait, aucune information ou concertation avec les acteurs locaux de la Vallée de Sauvebonne (associations et acteurs économiques) – en précisant au passage que cette vallée n'est pas un grand théâtre d'événements, hormis les problèmes d'inondation –, pas plus qu'une délibération en Conseil municipal.

Ce lieu que vous considérez comme magique, ce dont nous partageons l'image, aurait-il fait disparaître la transparence de l'information dans cette transaction ?

Par ailleurs, pourquoi pas ? Pouvez-vous nous confirmer cette acquisition, dans quelles conditions, à quel prix et pour quels projets ? Autant de questions et d'interrogations dont nous souhaiterions avoir des réponses. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : En tout cas, cela me permettra de démontrer que je ne suis pas le rédacteur en chef de la fameuse gazette dont vous parlez. Bien entendu, c'est faux : nous n'avons pas acheté les étangs de Sauvebonne. Pour ce faire, il faut une délibération du Conseil municipal.

Simplement, nous avons appris que des personnes s'intéressaient à ces étangs et qu'elles avaient des projets. La propriétaire est venue nous voir, et elle est prête, éventuellement, à vendre à la commune. Je souhaite que cette dernière achète, parce que c'est un lieu magnifique qu'il faut mettre à l'abri de tout projet dénaturant ce site. Il faut trouver les moyens de le faire partager de manière intelligente, mais également de façon contrôlée. Par exemple, j'ai déjà pris contact avec la Ligue pour les oiseaux, puisque de nombreuses espèces intéressantes sont présentes là-bas, afin qu'elle participe en partenariat.

Pour l'instant, j'ai simplement demandé l'estimation des Domaines – c'est la seule décision qui a été prise –, avant toute intervention éventuelle. Quand nous l'aurons, nous reprendrons contact avec la propriétaire, et si un accord est possible, nous vous l'exprimerons et réfléchirons à un projet. Toutefois, en premier lieu, il faut mettre ce territoire magnifique et magique à l'abri d'autres convoitises.

Mme DEL PERUGIA : Vous souhaitez donc acheter avant d'élaborer le projet ?

M. LE MAIRE : Absolument.

Mme DEL PERUGIA : Pour le moment, il n'y a pas de projet ?

M. LE MAIRE : Le projet est le suivant : s'il y a une barque à fond plat qui fait faire le tour et un peu de pêche locale, avec des visites organisées par les services ou la Ligue pour les oiseaux, pourquoi pas ? Point, à la ligne. Il faut clôturer, faire une entrée, etc., mais il n'existe rien d'autre qu'un projet de ce type. Néanmoins, ce que je dis peut être amélioré. D'ailleurs, il existe une association de défense de l'environnement de la vallée du Gapeau – dont je ne sais plus le nom –, et dès lors que cela aura un peu avancé, je les rencontrerai pour voir si eux-mêmes ne pourraient pas être les gestionnaires du site.

Il n'y a pas d'autre vocation, mais il me semble que nous n'avons pas le droit de laisser ces 10 ou 12 hectares hors du patrimoine communal au moment où je vous parle. C'est tout.

M. COLLET : Monsieur le Maire, nous partageons bien volontiers ce que vous avez évoqué. En revanche, je me permettrai d'insister et de lire vos propos dans cette fameuse gazette : « *La Ville vient d'acquérir les étangs de Sauvebonne, un lieu magique.* » Je peux considérer que ce soit une coquille, car cela peut arriver, et il est vrai que les journalistes peuvent faire des erreurs.

M. LE MAIRE : Alors je vais le dire différemment : si des personnes écrivent des bêtises, je n'y peux rien ! Je n'ai jamais dit cela. Je ne suis pas fou et n'achèterai pas quelque chose sans délibération. C'est donc une *fake news* stupide. L'intention d'acheter existe, effectivement, mais bien entendu, en passant par les procédures habituelles. Nous devons d'abord savoir à quel prix et si celui-ci correspond à la volonté du vendeur.

M. COLLET : Vous comprenez bien, Monsieur le Maire, que si cela n'avait pas été écrit de manière aussi claire que précise, nous n'aurions pas posé cette question.

M. LE MAIRE : Je comprends tout à fait, et je vous remercie de me l'avoir signalé. Pour vous dire la vérité, je n'ai pas lu l'article. De plus, je n'ai rien à gagner à indiquer que nous avons acheté les étangs de Sauvebonne.

Très bien, merci beaucoup.

La question suivante est posée par Monsieur SEEMULLER, concernant le changement climatique.

M. SEEMULLER : Merci, Monsieur le Maire. Le Groupement d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit que le seuil de 1,5 °C d'augmentation de la température sera franchi entre 2030 et 2052. Le GIEC a travaillé sur ces questions à plusieurs reprises, et chaque étude ou bilan qu'ils ont pu faire donnent des chiffres de plus en plus précis. Les conséquences sont maintenant connues et peuvent être mesurées, dont une augmentation de la température de 3 °C, une hausse de 26 cm à 77 cm du niveau de la mer et des pertes considérables en matière de biodiversité, sans parler des réfugiés climatiques des territoires submergés. Notre génération, ceux qui sont aujourd'hui en exercice du pouvoir, ne pourra pas dire qu'elle ne savait pas, d'autant plus que l'intensité des catastrophes naturelles dans le monde ne cesse d'augmenter.

La France et de nombreuses villes ont déjà souscrit à des mesures fortes de précaution et ont engagé des changements profonds en matière de politique afin de limiter la hausse du réchauffement déjà acquise à 1,5 °C. Si nous franchissons les 2 °C, tous les scientifiques disent que l'on ne sait plus vers quelle pente nous allons.

Notre Métropole est très exposée par son climat et sa façade maritime. Pourtant, elle affiche un retard considérable tant en matière de gestion du foncier, des modes de transport, d'isolation des bâtiments, de gestion des déchets, de plan alimentaire, de circuits courts et de transition énergétique. Il est pourtant de notre responsabilité d'élus d'anticiper pour préserver la sécurité de nos concitoyens face à cette menace considérable.

La question est très claire et simple : puisque nous sommes en responsabilité sur ce territoire, comment envisagez-vous de faire face à une augmentation du niveau de la mer prévisible de 26 cm dans les 12 prochaines années ? On ne parle pas de la fin du siècle, mais de 2030.

Comment allez-vous réduire l'impact carbone des déplacements dans les mêmes délais ? Je vous renvoie... *(Discussions dans la salle.)*

M. LE MAIRE : Ils sont très dissipés.

M. SEEMULLER : Je le comprends, mais derrière, il faudra prendre des responsabilités, et lorsqu'il y aura des catastrophes, il faudra également expliquer qu'à ce moment-là, on en plaisantait.

M. LE MAIRE : Vous avez raison.

M. SEEMULLER : Comment allez-vous réduire l'impact carbone des déplacements dans les mêmes délais ? Je renvoie le débat sur le tramway ou la possibilité de prendre des transports doux.

Envisagez-vous un gel des terres dans le prochain PLU, simplement du fait qu'un certain nombre de terrains deviendront inondables, de manière à réduire l'urbanisation des surfaces ?

Comment allez-vous végétaliser la ville et mieux isoler les bâtiments pour nous préserver de la canicule ?

Enfin, au vu de l'ensemble de ces risques qui, d'ailleurs, ne nous divisent pas entre majorité et opposition, le moment n'est-il pas venu de nous réunir pour fixer des priorités permettant d'anticiper, sur les 12 prochaines années, des mesures qui permettraient de limiter les dégâts ? N'est-ce pas non plus le moment d'inciter chaque citoyen à devenir un acteur de la réduction du changement climatique ?

Je lance vraiment un appel, car je pense profondément que l'on sous-estime les conséquences de ce qui va arriver. Je dois vous dire que, étant Port-Crosien et regardant ce qui se passe au niveau de la flore et de la faune, nous voyons des transformations qui commencent à nous inquiéter très sérieusement.

M. LE MAIRE : Nous observons également ces évolutions dramatiques à la télévision. Je suis convaincu que Monsieur HULOT aurait apprécié votre intervention. Il est dommage qu'on ne l'ait pas gardé et qu'on l'ait dégoûté au point que celui qui défend cela de façon militante ait cru devoir dire que les moyens n'étaient pas mis au niveau national. En tout cas, je voudrais vous répondre au niveau local.

En matière d'urbanisme, dans le PLU, il existe déjà des prescriptions tenant compte de la submersion marine et des terres inondables. Je vous rappelle que le PLU adopté avait 110 hectares de terres agricoles supplémentaires, ce qui signifie que les terres soumises à l'urbanisation étaient limitées. Dans tous les projets que nous avons, les normes les plus fortes sont appliquées en matière d'urbanisation, et dans des quartiers comme l'Ayguade, des prescriptions particulières seront introduites pour rehausser les maisons afin d'anticiper tout ce qui peut se passer dans 50 ou 100 ans. Le PLU doit donc régler cela ; nous y sommes très attentifs, et cela a déjà largement commencé.

S'agissant de l'impact carbone, bien entendu, nous avons une grande responsabilité, mais je crois que l'opération Grand Site traduit notre volonté de contribuer à la réduction de l'empreinte carbone. Par exemple, précédemment, nous évoquions le pôle d'échange multimodal : quoi de mieux pour rationaliser les transports, et notamment pour avoir un petit train ou un transport en site propre qui rejoigne l'aéroport ? Cela fait partie des moyens nécessaires. Quoi de mieux que des transports doux ? C'est la raison pour laquelle la promenade en bord de mer, comme ce qui sera fait à l'avenue Decugis pour favoriser le vélo, ainsi que ce qui sera fait par TPM, à notre demande, par l'intérieur des Salins, pour rejoindre le rond-point du port au bout de la presqu'île de Giens, font partie de cette volonté. Par ailleurs, mon souhait de mettre rapidement en place un système de cabotage entre les ports des Salins, de l'Ayguade, Saint Pierre et de la Capte fait également partie de cette volonté d'avoir des modalités de transport réduisant l'empreinte carbone. En tout cas, c'est ce que nous faisons aujourd'hui.

Concernant le PLU et la perméabilisation, en premier lieu, si l'on parle de l'État, nous serions heureux de recevoir, un jour, le PPRI. Nous en parlons, et nous l'avons encore demandé au préfet deux jours auparavant. Il paraît qu'il est en cours. Il faut tout de même savoir que nous avons fait un PLU en anticipant sur le PPRI et que c'est un peu compliqué. En tout cas, je suppose que l'État fera son devoir et qu'il finira par sortir, mais je dois faire une observation plus générale.

Au niveau de l'État, il faut tout de même être sérieux ; or il ne l'est pas. À Trèbes, la loi ALUR est-elle appliquée, voire applicable ? Quand vous avez des inondations comme celles que nous avons connues, demain, l'État imposera-t-il 25 % de logements sociaux à Trèbes pour que, d'ailleurs, dans une stratégie économique obligatoire, de nombreux logements soient réalisés ? On ne peut pas vouloir tout et son contraire. À l'heure actuelle, l'État ne l'accepte pas, même s'il semble y avoir un peu de mobilité dans la loi ELAN – je suis en train de faire regarder cela –, mais tant qu'il n'acceptera pas que la nécessaire mixité sociale et la création de logements sociaux – et j'y suis favorable – soient tout de même mesurées à l'aune de la réalité d'un territoire, et notamment des risques en matière d'inondation ou de submersion provenant du changement climatique, on fera n'importe quoi. On sera en contradiction absolue, ce qui est terrible et très dangereux. Par exemple, l'État doit tenir compte du fait que la ville d'Hyères est traversée par deux fleuves, ou trois si j'ajoute la Sauvette, lesquels ont déjà démontré qu'ils pouvaient déborder, même si les travaux que nous avons réalisés, notamment au Roubaud, ont permis d'empêcher qu'ils ne débordent lors des derniers orages. On nous impose des obligations qui sont celles d'une ville dans la Creuse, et ce n'est pas possible. Alors nous obtempérons, nous gagnons du temps et faisons attention, le préfet lui-même étant totalement conscient de la quadrature du cercle, mais la loi doit intégrer cette réalité, car ce n'est plus possible, et j'en ai parlé au Premier ministre très longuement. Tous les préfets sont d'accord avec cela. Bien entendu, certains maires ne font pas de logements sociaux parce que, politiquement, ils veulent faire des villas, comme il y en avait, par le passé, qui ne faisaient que des logements sociaux, pour d'autres raisons. Néanmoins, il me semble qu'aujourd'hui, cette appréciation politique de l'urbanisme n'est pas majoritaire.

Objectivement, dans une commune comme Hyères, quand vous avez 2 000 hectares constructibles sur 13 200 et que l'on vous impose cela, c'est très compliqué. Pour ma part, notamment à Hyères, je serais très favorable à ce que l'on réduise les exigences de construction et de création de logements sociaux de telle façon que nous puissions mieux anticiper, nous préparer et respecter les changements que nous observons aujourd'hui.

Il y a donc vraiment un curseur à déplacer et, très sincèrement, je le dis sans aucune arrière-pensée politique, parce que les gouvernements se suivent et se ressemblent. Chaque fois qu'il y a une expression sur tel ou tel domaine, on nous explique qu'il faut renforcer les pénalités.

Pour aller plus loin, j'ajoute qu'à l'Assemblée nationale, ce ne sont pas des élus de l'opposition qui sont en train d'essayer de relâcher un peu la loi Littoral ou d'alourdir encore les sanctions pour recours abusif – certains s'en plaignent ici, et on peut les comprendre. Tout est fait pour construire. Je peux le comprendre dans la Creuse ou à Juvisy – il n'y a rien de péjoratif –, mais c'est impossible chez nous. Par conséquent, le reste sera de la littérature ou des grands discours, selon le ministre qui s'exprime. D'ailleurs, il en est un qui n'a plus voulu le faire. Comment voulez-vous défendre l'idée de préserver la biodiversité, de lutter contre le changement climatique, de prendre en compte les risques de submersion ou d'inondation, alors que le voisin d'à côté – c'est le drame de l'État – dit : « On vous met une amende si vous n'atteignez pas les 25 %. »

C'est donc très difficile, et je crois que l'un des fonds du problème est là. Il faut donc avoir le courage de répartir les exigences nécessaires sur le territoire, et avant même cela, sur une métropole, par exemple. En effet, certaines communes de la métropole, et même si l'on raisonne au niveau de la région, auraient davantage une capacité à recevoir du logement ou des logements sociaux et en auraient peut-être même besoin. Regardez l'aberration : dans certaines régions, certaines communes satisfont aux 25 %, mais ils sont vides. Ce problème existe également.

Il faut revoir toutes ces règles uniques et appliquées partout, quel que soit le contexte économique et naturel. S'il y avait, un jour, un point de convergence sur lequel nous pourrions nous retrouver, c'est vraiment cette demande collective. C'est insupportable. Je l'ai expliqué à Monsieur le Préfet, et j'ai souhaité présenter tous nos projets. J'ai dit : « Monsieur le Préfet, nous sommes la commune touristique ayant le plus haut taux de logements sociaux. Je ne m'en glorifie pas, mais alors les autres... De plus, nous sommes sûrement la commune touristique ayant le plus de contraintes géographiques pour construire des logements. » Cela devient donc compliqué.

Enfin, j'ajoute, même si c'est hors sujet, que l'on peut tout de même donner un degré de liberté à une commune pour la définition de son destin.

S'agissant de la végétalisation, nous avons lancé un appel à maîtrise d'ouvrage pour la requalification des espaces verts et publics, dont les résultats nous seront donnés au printemps, parce que justement, nous avons cette préoccupation. En effet – je le dis comme je le ressens –, je pense qu'il existe une marge d'amélioration des espaces verts dans la commune, ainsi que sur leur entretien. Les agents font bien leur travail, mais nous essaierons tout de même de faire en sorte que ce soit plus efficace. Par ailleurs, je crois que nous avons besoin d'un regard extérieur et compétent, pour qu'il n'y ait pas toujours la discussion des uns et des autres, dans l'esprit que vous évoquez d'une revégétalisation importante.

Concernant l'isolation, peut-être que tout n'est pas parfait, mais TPM a lancé le dispositif « Bien chez soi » et la thermographie aérienne pour notamment permettre de conseiller et d'accompagner gratuitement les propriétaires occupants, les bailleurs et les copropriétés dans leur projet d'amélioration de leurs logements.

Ce dispositif effectue un diagnostic technique complet, à l'aide des données thermographiques qu'un particulier ne peut pas obtenir. Il réalise l'étude financière du projet et le montage administratif, et il mobilise les aides financières éventuelles. Je crois que cela va dans la bonne direction.

En ce qui nous concerne, nous sommes en procédure administrative d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la passation du marché d'exploitation du chauffage et de la climatisation, de telle façon que l'AMO sera chargé de l'étude de la faisabilité d'un développement des énergies renouvelables au sein du patrimoine communal. Il proposera plusieurs scénarios au maître d'ouvrage, de type contrat d'exploitation, intéressement et performance énergétique, avec les coûts de fonctionnement et d'investissement pour chacun d'entre eux. En outre, sa réflexion doit également intégrer les risques de panne des équipements planifiés au programme, etc.

Ces deux actions sont donc menées, l'une par TPM, et l'autre nous concernant. J'ai lancé cela parce que dans la commune, nous avons parfois des contacts, même très élaborés et amicaux, avec des entreprises tout à fait innovantes, comme Green Power, et nous cherchons des bâtiments publics pour leur permettre de fonctionner ou pour des panneaux photovoltaïques. Encore récemment, nous avons proposé le toit du cinéma Olbia à une association, mais cela a été bloqué par les propriétaires privés – il faut savoir que nous ne sommes pas propriétaires de la totalité du toit de ce bâtiment.

Il est très compliqué de trouver des lieux, et cette expertise doit donc nous aider. Nous avons pensé à la Maunière, ce qui deviendra des garages municipaux ou des lieux de stockage. Il existe la possibilité de mettre des ombrières et des panneaux sur des parkings, mais pour vous dire la vérité, cela ne me paraît pas toujours être la dimension la plus esthétique à mettre en œuvre. Je voudrais donc qu'un expert fasse un état de tous les bâtiments communaux et lieux publics possibles afin de nous dresser des propositions sur lesquelles nous pourrions plus facilement contracter ou analyser les choses.

Nous ne sommes donc pas absents sur le sujet. En tout cas, on peut toujours mieux faire, mais je pense que nous progressons assez nettement.

Je crois avoir à peu près fait le tour des questions que vous posez. S'agissant de la participation citoyenne, je crois que, par exemple, l'initiative de TPM sera fondamentale. Il faut la faire connaître, car de nombreuses personnes peuvent hésiter à aller dans cette direction si elles doivent faire le diagnostic, si elles n'ont pas les données géothermiques, etc. Or si elles sont accompagnées, nous pouvons arriver – en tout cas, je l'espère – à un système tel que l'OPAH-RU pour les ravalements de façades, etc., qui fonctionne très bien, avec lequel ils pourront obtenir des subventions importantes.

La dernière question est posée par Monsieur EYNARD-TOMATIS.

M. EYNARD-TOMATIS : Avant de poser ma question, je voudrais faire deux petites remarques préliminaires.

En premier lieu, je voudrais vous dire que je suis très attaché aux questions d'actualité, parce que cela permet non seulement de vous poser une ou deux questions sur un sujet, mais surtout d'apporter des remarques et des informations au Conseil municipal.

D'autre part, vos commentaires, à l'instant, sur la question de Monsieur SEEMULLER, concernant la cohérence de l'État, s'appliqueront probablement au sujet dont je vais vous faire part.

M. LE MAIRE : Je vous en prie, et vous aurez ma réponse, cher ami.

M. EYNARD-TOMATIS : Je vous parlerai de l'hôpital, comme d'habitude, parce que c'est mon sujet de prédilection.

M. LE MAIRE : Je répondrai dans les mêmes conditions, comme d'habitude.

M. EYNARD-TOMATIS : Ma question de départ est un peu polémique : Monsieur le Maire, avez-vous l'intention d'attendre sans sourciller que les décisions intransigeantes et irrévocables de l'ARS tombent sur le centre hospitalier, pour ensuite proposer à l'opinion publique, en réaction, la démission collective du Conseil municipal, comme l'ont fait un certain nombre d'élus de l'Indre, ou bien pensez-vous jouer un rôle particulier, en partenariat ou pas avec le directeur du centre hospitalier, afin d'infléchir peut-être les décisions de l'ARS ?

Justement, aujourd'hui, la maternité de la municipalité de l'Indre ferme, et je vous invite donc à prendre connaissance du journal de 20 h pour en voir les conséquences.

En effet, l'ARS, dont on connaît parfois la « brutalité » (par exemple, sa décision récente sur la gouvernance de l'ORU-PACA), et la direction de l'hôpital, en se basant sur des projections financières effectuées grâce à un rapport d'évaluation socioéconomique (RESE) incomplet, voire erroné, espèrent une nouvelle fois rétablir les finances de l'hôpital.

En ce qui me concerne, je pense que ce ne sont que des vœux pieux auxquels les médecins et les personnels ne sont pas ou si peu associés.

L'hypothétique projet proposé et voté en Directoire le 6 septembre 2018 se décline ainsi :

1. Créer une unité de 10 lits de soins palliatifs, ce qui en soi est une bonne chose. Malheureusement, alors que les médecins concernés se sont prononcés pour que la création de cette unité se fasse sans perte de lits de médecine, la direction de l'hôpital a décidé de la situer en lieu et place d'une unité de médecine, sans tenir compte, donc, de l'avis des médecins et des représentants des personnels.
2. Conserver la maternité, ce que nous souhaitons, mais sans connaître le résultat du rapport d'expertise demandé par l'ARS concernant la maternité de Saint-Tropez, rapport attendu fin novembre 2018. Pendant ce temps, le schéma régional de santé 2018-2023, publié le 8 Octobre 2018, est des plus flous et des plus ambigus (pages 298 à 300) et sujet à toutes les interprétations.

Une seule chose est sûre : le total des services d'activité de gynécologie-obstétrique du Var passera de quatre à trois pour la période 2018-2023.

Le directeur du centre hospitalier d'Hyères a précisé, lors du Directoire du 6 septembre 2018 : « Rien n'est clairement défini pour Hyères comme pour Toulon. La décision appartient à l'ARS, qui attend le rapport d'expertise de la maternité de Saint Tropez. »

En clair, soit la maternité de Saint-Tropez, soit celle de Hyères cessera son activité. Gageons que les professionnels et les élus tropéziens n'attendront pas cette décision les bras croisés.

3. Des réformes concernant le pôle de chirurgie.
4. Transférer les lits de soins de suite et de réadaptation de l'établissement Sainte Marie des Anges au centre hospitalier d'Hyères, mais en les localisant d'abord à l'hôpital Georges Clemenceau de La Garde, tout en s'assurant de l'exploitation de ces lits pour le compte du centre hospitalier d'Hyères. Admettons !
5. N'en déplaise à Monsieur CARRASSAN, qui n'était pas au courant en octobre 2017, alors que nous lui donnions l'information, l'hôpital a engagé, auprès du Conseil départemental et de la Mairie, les démarches pour aboutir à la vente du site Riondet de l'ancien hôpital dans le but de renforcer la crédibilité financière de l'ensemble du projet. En clair : dégager « du cash » pour financer le reste du projet.

Nous rappelons que les bâtiments qui composent ce site Riondet sont protégés de manière absolue au titre de la ZPPAUP, celle-ci interdisant toute démolition ou tout agrandissement significatif. Nous vous demandons d'être vigilant.

Concernant ce projet de vente, le directeur du centre hospitalier a indiqué, lors de la CME du 18 juin 2018, qu'il espérait le soutien du maire et du conseiller général d'Hyères.

Eh bien, de la même façon, je pense que les Hyérois espèrent le soutien du maire et du conseiller général d'Hyères, ainsi que leur vigilance dans la mise en œuvre des projets de l'ARS.

Les décideurs de l'ARS, en partenariat avec les directeurs des établissements de santé, ne détiennent pas systématiquement la vérité ; ils croient savoir. En revanche, ils détiennent le cordon de la bourse et un certain pouvoir qui leur permettent d'imposer leurs choix, sans tenir compte de l'avis des professionnels de terrain.

Le maire, quant à lui, détient le pouvoir d'exister et d'œuvrer pour la défense de ses administrés. Pourtant, les choses se font parfois sans son aval.

Monsieur le Maire, la problématique est complexe, les projets sont incertains, échaudés, en raison de la loi HPSC, dans une totale illusion de concertation avec les professionnels, malgré les efforts de ceux-ci, et parfois avec un manque de transparence, en s'appuyant sur des documents et des rapports tronqués et incomplets (RESE).

L'avenir de l'hôpital des Hyérois est entre les mains du directeur de l'ARS et du directeur du centre hospitalier.

La décision n'est plus simplement administrative ; elle devient politique.

Monsieur le Maire, notre devoir est de vous informer et d'informer le Conseil municipal, alors que d'autres, en raison de la technicité du sujet, peuvent vous entretenir dans un leurre.

S'il n'y avait pas urgence, nous pourrions nous satisfaire d'attendre les prochaines échéances électorales, mais ce serait trahir les Hyérois.

Monsieur le Maire, nous vous demandons de jouer un rôle efficace, en partenariat ou pas avec son directeur et avec l'ARS, pour peser ou au moins être consulté pour les décisions qui vont être prises à propos de l'hôpital.

Vous devez disposer d'informations plus récentes que les miennes, puisque hier, 18 octobre 2018, vous avez assisté au Conseil de surveillance.

S'il vous plaît, ne vous contentez pas de nous renvoyer, comme précédemment, à notre cohérence professionnelle ou politique ; il y a longtemps qu'aucun membre de notre groupe ne siège plus au Conseil de surveillance de l'hôpital, ni n'y vote.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je ne fais pas une critique lorsque je rappelle que vous êtes médecin à l'hôpital Marie-Josée Treffot ; au contraire, il s'agit d'une valorisation de ce que vous faites.

M. EYNARD-TOMATIS : Il est arrivé que vous me fassiez remarquer que j'avais voté des décisions et que je les avais critiquées par la suite, alors que je ne vote plus.

M. LE MAIRE : C'est compliqué, parce que vous assistez parfois au Conseil de surveillance, et il y a une sorte de schizophrénie.

M. EYNARD-TOMATIS : Je n'y assiste plus !

M. LE MAIRE : Très bien, mais ce n'était pas vieux, et j'avais eu le plaisir de vous y rencontrer récemment.

Ceci étant, vous ne nous apportez pas des informations ; vous développez des inquiétudes. Je peux le respecter, mais je répète à nouveau que même si l'inquiétude est légitime, le fait d'être systématiquement dans cette posture est la pire des choses pour préparer un destin difficile. On pourrait très bien aller manifester dans la rue, en disant : « Il va fermer ! Il faut se battre ! » Évidemment, par la suite, plus personne ne va à l'hôpital d'Hyères, et le résultat est obtenu. Toutefois, nous n'en sommes pas là.

Effectivement, le schéma régional de santé a mis deux maternités en réflexion - c'est leur terme –, en l'occurrence à Saint-Tropez et à Hyères.

Pour être clair, tout ce que je vous dis est en parfait accord et au nom de Monsieur DEBEAUMONT, le délégué territorial de l'ARS, que j'ai vu trois jours auparavant. Ainsi, vous savez que ce sont des informations, et non pas des interprétations.

M. EYNARD-TOMATIS : Je n'avais pas cette information, et je vous remercie de nous la donner.

M. LE MAIRE : Je suis là pour cela, et j'espère que vous l'utiliserez à bon escient.

La maternité de Saint-Tropez fait 400 accouchements par an, et celle d'Hyères est tombée à 850/900. La barre théorique étant de 1 000, les deux sont donc en danger, même si vous me permettez de penser que l'une l'est davantage que l'autre. En tout cas, il m'a clairement dit que c'est pour cette raison que l'ARS a désigné Saint-Tropez pour mandater les deux experts. Il ne s'agit pas d'un choix aléatoire, mais parce que Saint-Tropez est en grande difficulté. Je ne suis pas en train de taper sur les tropéziens, mais il existe des réalités : 400, ce n'est pas 850/900.

Mon raisonnement est le suivant, et il est partagé par Monsieur DEBEAUMONT. Il m'a très clairement indiqué qu'il n'y aurait pas de fermeture des deux établissements, parce qu'il ne peut pas être imaginé qu'il n'existe plus de maternité sur le littoral entre Toulon et Saint-Raphaël. L'un des deux sera donc épargné. Si Saint-Tropez ferme, je ne dis pas que nous sommes sauvés, mais nous sommes bien améliorés, parce que sur les 400 accouchements, un transfert se fera un peu vers Fréjus et Saint-Raphaël, mais peut-être près de la moitié viendra à Hyères. Je ne souhaite pas la fermeture de Saint-Tropez, mais en termes de nombre d'accouchements, cela accroît largement le potentiel hyérois. Si Saint-Tropez ne ferme pas, étant donné qu'il fait moins de la moitié des accouchements d'Hyères, comment pourrait-on imaginer que l'on ferme la maternité qui en fait plus de deux fois plus ?

C'est le point de vue de Monsieur DEBEAUMONT. Je lui ai demandé s'il pouvait me l'écrire, et il a refusé – on peut le comprendre, car c'est un fonctionnaire –, mais il m'a autorisé à le dire. Je ne prends pas de risques avec ces choses-là, et je fais très attention.

Voilà la situation telle qu'elle est.

Il va demander aux experts de me rencontrer, ce qui n'est pas banal. Sans doute a-t-il pensé que les raisonnements que je faisais n'étaient pas totalement inopportuns, dont un : qu'au moins cela serve à quelque chose quand on nous dit de faire 10 000 logements d'ici 2024. Nous ne les ferons pas, mais cela signifie que tout de même 2 000 à 3 000 familles viendront, notamment des jeunes, ce qui représente un potentiel. C'est également capital. Je veux donc « vendre » notre territoire et ma commune à ces experts, et je pense qu'ils seront sensibles à quelques arguments.

Je ferai une remarque complémentaire : les orientations ne sont pas toujours suivies. Il m'a donné un exemple, mais il m'a rappelé tout à l'heure en me disant de ne pas le répéter, parce que cela gênerait. Néanmoins, je peux vous dire que cela concernait la réanimation : deux structures avaient été mises en orientation au dernier rapport régional de santé et, aujourd'hui, les deux fonctionnent. Ce n'est donc pas une obligation.

Dans tous les cas, la stratégie, que je partage complètement avec le directeur – et je ne crois pas me tromper –, consiste à préserver le site de la maternité à tout prix. Il doit y avoir une maternité à Hyères. Je pense qu'il faut mener une réflexion pour que les médecins de l'hôpital Toulon-Hyères puissent avoir des horaires ici ou là. Notre problème est qu'il existe des difficultés dans certaines équipes – je n'en débattrai pas, car ce serait discourtois. Il faut donc les rapprocher, et je crois que c'est l'avenir pour de nombreuses choses, notamment pour l'anesthésie ou la maternité. Quand vous avez un manque, le problème de la sécurité se posera toujours, mais celui-ci n'existe plus si l'on considère que ce personnel qualifié... etc.

L'hôpital d'Hyères ne se porte pas si mal que cela, même si les problèmes financiers sont loin d'être réglés, comme on l'a vu lors du dernier Conseil de surveillance. Néanmoins, je voudrais tout de même indiquer que quatre ou cinq médecins hospitaliers seront embauchés dans les jours, semaines ou mois à venir – je crois que cela concerne des chirurgiens. C'est donc un peu vivant.

Si vous me permettez, je dirai que l'un des problèmes les plus graves n'est pas géré par nous, mais par l'État : il s'agit de la tarification à l'acte, et je parle volontiers sous le contrôle d'un ancien directeur d'hôpital. En effet, nous sommes devant un grand paradoxe : l'activité est en hausse, même si elle a stagné ces derniers mois, les dépenses diminuent, et le déficit augmente. Forcément, si l'on baisse le prix à chaque fois, cela diminue le déficit de la sécurité sociale, mais plombe les hôpitaux.

Par ailleurs, si le scénario... Il ne s'agit pas d'un scénario ; ce sont des conversations et des relations entretenues et utiles, ainsi que des orientations. On peut se désoler devant la situation de l'hôpital, puisque nous sommes à 4 M€ de déficit, mais l'ARS suit, ce qui est tout de même un peu significatif. Quand nous regardons les autres, nous nous consolons, car les hôpitaux sont des trous : à Marseille, il s'agit de 100, 200 ou 300 M€ de déficit, et je n'en citerai pas d'autres importants à l'est du département. La réflexion de l'ARS devra donc également prendre en compte tout cela.

Je crois que l'une des bonnes stratégies consiste à s'appuyer sur la complémentarité avec Sainte Musse et surtout sur le maintien des sites, des activités et des spécialités, mais également sur le partage de ressources humaines.

M. EYNARD-TOMATIS : Il n'y a pas de problème là-dessus. Nous avons la même direction.

M. LE MAIRE : D'ailleurs, cela a déjà commencé, dans les deux sens. Par exemple, il faut savoir que nos radiologues interviennent à Sainte Musse. Cela peut être fait selon les spécialités. Outre ce que j'ai dit précédemment, c'est le meilleur moyen d'être efficace en la matière.

Ce que je vous dis là est tout même lourd. C'est pourquoi j'ai prévenu la presse qu'il s'agissait d'une information, et que l'on ne raconte pas n'importe quoi là-dessus, ni sur le reste.

D'autre part, le projet de création de 10 lits de soins palliatifs que vous avez évoqué n'a pas encore été validé par l'ARS, mais on peut espérer qu'il le soit. Ce n'est qu'une fois l'autorisation officiellement accordée que les conditions de son installation seront effectivement étudiées. Néanmoins, c'est une coquetterie, mais ne peut-on pas considérer que les futurs lits de soins palliatifs sont tout de même des lits de médecine ? Il est un peu sévère pour les soins palliatifs de ne pas les considérer comme tel.

M. EYNARD-TOMATIS : Ce n'est pas la question. Là, on revient sur ce que vous disiez tout à l'heure par rapport à la tarification à l'acte : il s'agit d'un problème de rapport de fonctionnement. Bien entendu, les lits de soins palliatifs sont indispensables dans un territoire de santé, mais ils imposent un cahier des charges très important pour être mis en place. Or en termes de rapport – il est malheureux de devoir parler de cela pour de la médecine, surtout palliative –, ils coûtent plus d'argent qu'ils n'en rapportent. Ils sont donc moins rentables qu'un lit de médecine à proprement parler. Par conséquent, si vous fermez des lits de médecine pour mettre des lits de soins palliatifs, vous n'améliorez pas les finances de l'établissement, mais vous les plombez.

Nous avons suggéré à Monsieur PERROT de les installer dans des locaux désaffectés de l'établissement, à savoir le laboratoire ou la stérilisation qui sont déjà partis à Sainte Musse. Or il ne le souhaite pas, pour des raisons de coût de travaux, etc. Toutefois, peut-être pourrions-nous faire prendre en charge ces coûts différemment. C'est l'une des problématiques.

M. LE MAIRE : En tout cas, que ce soit là dans les meilleures modalités, cela ne vient pas en substitution, mais peut entraîner un certain nombre de choses.

M. ROUX : Il y avait une compensation, parce que nous récupérons les lits de Sainte Marie des Anges, comme tu l'as dit tout à l'heure, et tu as évoqué le problème du fait qu'ils seraient transférés momentanément à Clémenceau. Or nous n'aurons certainement pas à le faire, car il se trouve que les travaux avancent un peu plus vite que prévu. De plus, nous récupérerions une partie du personnel de Sainte Marie des Anges que nous redépellerions sur ces lits SSR et palliatifs.

M. LE MAIRE : Clairement, là aussi, il faut faire sauter l'hypothèse : bien entendu, ces lits de Sainte Marie des Anges viennent à Hyères, mais il y a juste une période tampon.

Ensuite, vous évoquez le projet de reconstruction d'un EHPAD neuf. Il ne faut pas voir la vente de Riondet comme un caprice ou une réalité ; une estimation des Domaines a simplement été demandée. Les façades de cet établissement sont belles, mais l'intérieur est pathétique. Je me rappelle le temps où, avec des personnes du Rotary, nous sommes allés installer la climatisation, parce que c'était invivable. Par conséquent, nous, le directeur et le Conseil de surveillance, voulons construire un EHPAD neuf. La démarche à l'égard du Conseil départemental consiste en cela. Il ne s'agit pas de lui demander l'autorisation de vendre, puisque cela ne le regarde pas, mais d'avoir les moyens et l'aval pour créer un EHPAD. Il va de soi que dans le tour de table nécessaire. A ce moment-là, la vente de Riondet sera importante, car c'est un investissement lourd. Néanmoins, il ne faut pas modifier la séquence : l'objectif est un EHPAD neuf et digne de l'idée que l'on doit se faire de personnes dans une situation difficile lorsqu'elles sont âgées, lequel aurait pour conséquence la vente de ce magnifique bâtiment. Bien entendu, même si le maire était un affreux bétonneur de sites classés, l'ABF l'arrêterait, mais il se trouve que ce n'est pas le cas. Je trouve que ce bâtiment est l'un des plus beaux de la commune, parfois même à l'intérieur, avec un couloir magnifique, mais pas pour y mettre des patients.

Quant à la destination, à ce jour, il n'y a pas d'acheteur, même s'il nous a dit que des personnes s'étaient signalées. Je ne sais pas ce que l'on peut y faire, car ce n'est pas mon métier. Qu'en faire ? Si nous créons un nouvel EHPAD, cela allégera la facture.

M. EYNARD-TOMATIS : Si je peux me permettre une remarque pour Monsieur le Conseiller général, Francis, l'EHPAD actuel comprend 28 lits de service de médecine, lesquels ne seront pas pris en compte dans la création du nouveau. Il faudra donc les réintégrer dans l'hôpital et leur trouver une place.

M. ROUX : Monsieur PERROT nous a dit qu'il était effectivement prévu de les rapatrier sur l'hôpital Marie Josée Treffot. À mon avis, la conclusion que tu fais, consistant à dire que l'on vend quelque chose pour mettre de l'argent dans l'hôpital, est erronée. En réalité, ils vendent l'ancienne école d'infirmières, qui est actuellement désaffectée, pour combler le trou de l'hôpital.

M. LE MAIRE : Effectivement, l'objet n'est que celui-ci. Tant mieux !

M. ROUX : Toutefois, normalement, la vente de l'ancien hôpital ira intégralement à l'EHPAD.

M. LE MAIRE : Si l'EHPAD ne se fait pas, nous garderons Riondet. Dans le cas contraire, il faudra mettre un coup de main pour le financer et, honnêtement, être le plus attentif possible – c'est l'affaire de Monsieur le directeur, mais nous serons présents, puisque nous avons tout de même le pouvoir d'urbanisme – pour que rien ne soit dénaturé, que tout soit conservé et entretenu, et que ce soit la meilleure réalisation du projet possible.

Voilà quelles sont les réponses. Je crois qu'elles sont tout de même assez complètes, comme on pouvait l'attendre. J'ai presque envie de dire à Monsieur SEEMULLER que, même si nous ne l'avons pas fait exprès, il me semble qu'aujourd'hui, les questions d'actualité ont justifié leur existence, parce qu'elles ont permis des échanges intéressants, que ce soit sur ce sujet ou sur le précédent concernant la politique énergétique.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, si je peux me permettre, puisque vous me redonnez la parole, vous n'avez pas compris le sens de mon intervention. Il ne s'agissait pas de dire qu'elles ne sont pas intéressantes. Chaque fois que nous avons ces questions en fin de Conseil, portant sur des questions d'actualité ou des sujets plus larges, elles sont très intéressantes ; simplement, nous avons ce jeu des doubles questions. Nous avons donc cette série de questions qui, d'ailleurs, n'a pas lieu tous les trimestres, comme vous le dites, mais parfois davantage, et je pense qu'il aurait été plus clair de tout synthétiser. Néanmoins, chaque chose en son temps.

M. LE MAIRE : Nous choisissons la date en fonction de l'ordre du jour : quand nous voyons que le Conseil est un peu court, nous incluons les questions d'actualité. En revanche, quand nous avons un Conseil de trois ou quatre heures, si nous prenons huit questions et que nous voulons en débattre comme nous venons de le faire, c'est invivable.

M. COLLET : Pour conclure, mon inquiétude est la suivante : quel est le poids des *fake news* dans ce magnifique débat ? J'ose espérer que la Gazette du Var ne reprendra pas les propos.

M. LE MAIRE : Si vous voulez, nous pouvons leur demander une correction, mais ce n'est pas ma tasse de thé.

M. SEEMULLER : Monsieur le Maire, excusez-moi, car cela arrive un peu tard, mais nous avons parlé ensemble de la pollution pétrolière, et vous vouliez apporter une précision sur ce qui est arrivé sur les plages.

M. LE MAIRE : À ce sujet, vous savez que suite au carambolage de deux gros bateaux ou à un dégazage – l'enquête le dira – du côté du cap Corse, des villes ont été touchées à partir de Saint-Tropez et Ramatuelle, et nous avons été touchés à Porquerolles. Nous espérons que cela s'arrête là - la presqu'île de Giens n'est pas loin -, et que cela parte au large.

Le plan Polmar a été déclenché, et ils ont commencé leurs interventions du côté de Sainte Maxime, Saint Tropez, etc. Aujourd'hui, 60 personnes étaient sur les lieux, dont 40 issues de nos rangs (employés municipaux ou protection civile d'Hyères), et on peut espérer que le déblaiement soit terminé ce soir ; sinon, ce sera complété demain matin. Par ailleurs, une réunion est organisée ce soir à Ramatuelle – ce qui explique le départ rapide de Jean-Marc GELY et de Fabrice WERBER –, sur l'état des lieux et les perspectives.

Monsieur le Préfet du Var évoquait la possibilité de faire appel à des entreprises privées plutôt qu'au secteur public pour résoudre les problèmes. Je n'ai pas de religion, mais je trouve qu'en général, le secteur public fonctionne bien. De toute façon, il est tout à fait possible de faire ces travaux à frais avancés, comme on dit, et de présenter la facture par la suite. En effet, quand quelqu'un ne fait pas les travaux sur une norme obligatoire, tels que le débroussaillage, par exemple, on peut les faire malgré lui et lui envoyer la facture. Par conséquent, en l'occurrence, s'il s'agit d'un problème d'argent, je ne vois pas pourquoi cela ne pourrait pas être fait.

Je n'ai pas les tenants et les aboutissants de la décision du préfet, notamment concernant la disponibilité de personnel ou autre, puisque du personnel de Brignoles est venu, au-delà du personnel plus local. Néanmoins, j'ai donné quelque avis à Monsieur GELY et à Monsieur WERBER pour que l'on rappelle que notre priorité absolue est que le cœur de parc et Porquerolles soient préservés et que l'on soit très attentif, y compris avec des systèmes de filets, si cela devait aller sur Porquerolles. Je sais que l'observation est faite en mer et, apparemment, aujourd'hui, même si le danger n'est pas conjuré, il s'est un peu éloigné.

Nous en sommes là. À part être très vigilant et mettre des équipes sur place, c'est très compliqué. Nous n'avons pas souhaité faire appel à la population, même si de nombreuses personnes nous ont téléphoné pour participer, ce dont je voulais les remercier.

En effet, il existe tout de même des problèmes de sécurité et de traitement, et les professionnels sont en nombre suffisant. Je tenais à expliquer cela afin que ces personnes comprennent qu'elles n'ont pas été éconduites, mais le mal n'est pas suffisamment grand pour que le service public ne puisse pas le résoudre.

Je n'ai pas d'autre information. Néanmoins, l'hypothèse d'un dégazage tient autant la route que celle de l'accident, ce qui est un peu dramatique. La solution est une amende de 1 M€, car ils ne comprennent que cela. Comme dans beaucoup d'autres cas, quand l'amende est moins élevée que le gain, ils n'ont pas de problème. Par conséquent, si vous connaissez des parlementaires voulant faire augmenter le prix des amendes... Je pense qu'ils pourront obtenir l'unanimité.

Merci beaucoup.

(La séance est levée à 16 h 38.)



VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

www.hyeres.fr